



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

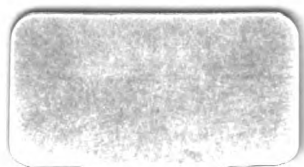
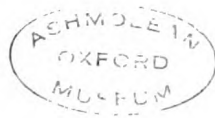
Le décret trilingue de Canope

Paul Pierret



383.3

Can





302098249.

LE
DÉCRET TRILINGUE
DE
CANOPE

Châteauroux — Imp. Nour, MAJESTÉ, successeur

LE
DÉCRET TRILINGUE
DE CANOPE

TRANSCRIPTION ET INTERPRÉTATION INTERLINÉAIRE
DU TEXTE HIÉROGLYPHIQUE

PRÉCÉDÉE

D'UNE TRADUCTION SYNOPTIQUE DES TEXTES

GREC, DÉMOTIQUE ET HIÉROGLYPHIQUE

PAR

PAUL PIERRET

CONSERVATEUR DU MUSÉE ÉGYPTIEN DU LOUVRE

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, etc.

28, RUE BONAPARTE, 28

1881



INTRODUCTION

En 1866 le D^r Lepsius visitait la basse Égypte lorsqu'un ingénieur de l'isthme de Suez vint l'avertir qu'il venait de voir à Saou une inscription grecque. M. Lepsius se rendit au lieu indiqué ; un coin de l'inscription était seul visible, le reste était enfoui sous des décombres. L'éminent archéologue fit immédiatement procéder au déblaiement et eut la satisfaction de se trouver en présence d'une stèle trilingue, en parfait état de conservation, et mesurant 2^m20 de long, 0,78 de large et 0,33 d'épaisseur ; c'était un décret rendu sous Ptolémée III Évergète I^{er} et rédigé en égyptien et en grec : une inscription hiéroglyphique de 37 lignes était suivie d'une inscription grecque de 76 lignes ; une version démotique de 74 lignes était gravée sur la tranche.

Ce document est inestimable et par l'intérêt de son contenu et par la consécration qu'il a donnée aux travaux des disciples de Champollion : les incrédules n'y ont pu relever aucun démenti aux assertions de l'école ; on y a trouvé au contraire une éclatante confirmation des conquêtes philologiques lentement et patiemment effectuées depuis la mort du maître.

Des prêtres délégués par tous les temples de l'Égypte se sont réunis dans une ville du nome Menelaïtes, nommée Canope en grec et Pakot en égyptien, pour consacrer le souvenir des bienfaits qu'ont rendus au pays Ptolémée et Bérénice par leur culte pour les dieux nationaux et les animaux sacrés, par une expédition en Asie qui a eu pour résultat de restituer à l'Égypte les statues enlevées par les Perses, par leur vigilance à détourner la famine en temps de disette. Ils décrètent :

1° D'augmenter les honneurs à rendre au roi et à la reine, dieux Évergètes ;

2° D'instituer une classe de prêtres des dieux Évergètes ;

3° L'emploi de l'année vague de 365 jours entraînant pour les fêtes annuelles un déplacement d'un jour tous les quatre ans par rapport à l'ordre naturel des saisons, ils décident d'ajouter tous les quatre ans, après les cinq jours complémentaires (5+360), un jour intercalaire spécial qui sera consacré par une fête en l'honneur du roi ;

4° De célébrer une fête funéraire en l'honneur de la princesse Bérénice, fille du roi et de la reine, morte récemment ;

5° De lui ériger une statue à laquelle seront rendus des honneurs particuliers ;

6° De distribuer aux femmes des prêtres des pains spéciaux que l'on appellera *Pains de Bérénice* ;

7° La stèle, rédigée en grec, en écriture des livres et en écriture sacrée, sera placée dans la salle d'assemblée des temples.

Le travail que je mets sous les yeux du lecteur consiste dans une interprétation interlinéaire du texte hiéroglyphique qui devait être accompagnée d'une traduction mot à mot et commentée du texte démotique due à la plume savante de M. E. Revillout ; mais, absorbé par d'autres publications, M. Revillout est obligé d'ajourner cette étude ; j'ai tâché d'y suppléer en publiant ci-après une traduction synoptique des textes grec, démotique et hiéroglyphique, et en empruntant la traduction du démotique au deuxième volume de la précieuse *Chrestomathie* de M. Revillout.

On peut consulter sur le Décret de Canope :

Lepsius, *Das bilingue Dekret von Kanopus* ;

Reinisch und Roesler, *Die Zweischprachige Inschrift von Tanis* ;

Birch, *On the trilingual inscription at San* ;

P. Pierret, *Glossaire-égyptien grec du Décret de Canope*.

TRADUCTION
SUIVIE ET SYNOPTIQUE DES TEXTES
GREC, DÉMOTIQUE ET HIÉROGLYPHIQUE

TEXTE GREC

Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, dieux Adelphe, l'an IX, Apollonide, fils de Moschion, étant prêtre d'Alexandre, des dieux Adelphe et des dieux Evergètes, Menekrateia, fille de Philammon, étant Canéphore d'Arsinoë Philadelphie, le 7 du mois Apellaios, le 17 du mois Tybi des Egyptiens, *décret* :

Les archiprêtres, les prophètes et ceux qui ont entrée dans le sanctuaire pour l'habillement des divinités, les ptérophores, les hiérogrammates et les autres prêtres accourus des temples du pays pour le 5 de Dios qui est le jour natal du roi et pour le 25 du même mois, jour où il a reçu de son père la royauté, — s'étant réunis ce jour dans le temple des dieux Evergètes, à Canope, ont dit :

Attendu que Ptolémée et Bérénice continuent d'accomplir de grands et nombreux bienfaits pour les temples du pays, augmentant de plus en plus les honneurs rendus aux dieux, à Apis, à Mnévis et aux autres animaux sacrés que vénère le pays, qu'ils en prennent soin avec largesse et à grands frais ;

Que les statues sacrées enlevées par les Perses, le roi ayant guerroyé au dehors les a recouvrées pour l'Égypte et restituées aux temples d'où elles avaient été déplacées dans le principe ;

TEXTE DÉMOTIQUE

L'an IX, 7 d'Apellaios, du roi Ptolémée vivant toujours, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, les dieux frères, étant prêtre d'Alexandre et des dieux frères et des dieux Evergètes Apollonidès, fils de Moskion, étant Menekratina, fille de Philammon, canéphore devant Arsinoë la philadelphie, *décret* :

Les grands prêtres, les prophètes et les prêtres qui entrent dans le sanctuaire pour faire la vestiture des dieux, et les hiérogrammates, les ptérophores et autres prêtres venus des temples d'Égypte le 5 de Dios dont on fait le jour de naissance du roi et le 25 dudit mois (jour) où il prit la puissance suprême après son père, étant rassemblés dans le sanctuaire des dieux Evergètes qui est à Pakot, dirent ;

Puisque le roi Ptolémée vivant toujours, fils de Ptolémée et d'Arsinoë les dieux frères, et la reine Bérénice, sa sœur et son épouse, les dieux Evergètes, ont accompli de grands bienfaits en quantité pour les temples d'Égypte en tout temps, ont prodigué les honneurs aux dieux extrêmement, se sont préoccupés en tout temps des choses concernant Apis, Mnévis et le reste des animaux consacrés de l'Égypte et ont fait approvisionnements nombreux pour eux ⁽¹⁾ ;

(1) Je prends sur moi de modifier ici la traduction de M. Revillout, qui contrairement aux textes grec et hiéroglyphique, avait rattaché ce dernier membre de phrase au paragraphe suivant, en disant : « Et ont fait préparatifs en quantité pour les images divines que prirent les Perses, etc. »

TEXTE HIÉROGLYPHIQUE

L'an IX, le 7 d'Apellaios, répondant au 17 du premier mois de la saison des semailles des Egyptiens, du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, dieux Adelphe, Apollonides, fils de Moskion, étant prêtre d'Alexandre, des dieux frères et des dieux Evergètes, et Menekrateia, fille de Philammon étant canéphore d'Arsinoë philadelphie, ce jour-là, *décret* :

Les chefs de temple, les prophètes, les initiés, les purificateurs, ceux qui enveloppent les dieux de leurs étoffes, les hiérogrammates, les savants, les divins pères, enfin tous les prêtres venus des temples du sud et du nord le 5 de Dios jour de la célébration de la fête de Sa Majesté, et le 25 du même mois, jour auquel Sa Majesté reçut de son père le pouvoir suprême, — se réunirent dans le temple des dieux Evergètes qui est à Pakot pour dire :

Attendu que le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, ainsi que la reine Bérénice, sa femme, dieux Evergètes, comblent perpétuellement de leurs bienfaits les temples de l'Égypte, prodiguent les plus grands honneurs aux dieux, sont constamment pleins de sollicitude pour le culte d'Apis, de Mnévis et de tous les animaux vénérés dans tous les temples de l'Égypte et font beaucoup de dons pour leur entretien et leur approvisionnement ;

Attendu que les Perses ayant emporté hors de l'Égypte les images des dieux, Sa Majesté s'en est allée en Asie, les a délivrées, les a rapportées en Égypte et les a remises dans les temples aux lieux d'où elles avaient été déplacées ;

Qu'il a remis le pays en paix en combattant à l'extérieur contre beaucoup de peuples et leurs gouvernants ;

Qu'ils (le roi et la reine) exercent une bonne administration sur tous les habitants du pays ainsi que sur les autres (peuples) placés sous leur royauté ;

Que, un jour, la crue du fleuve ayant diminué, à la grande terreur de tous ceux du pays qui se rappelèrent la catastrophe survenue à l'époque des premiers rois sous lesquels il advint que les habitants du pays souffrirent de la sécheresse, — ils firent preuve de beaucoup de sollicitude pour ceux des temples et pour tout le reste des habitants du pays en leur faisant remise d'un grand nombre d'impôts pour le salut des hommes, et en important à grands frais du blé de la Syrie, de la Phénicie, de Chypre et de beaucoup d'autres endroits, et qu'ils sauvèrent les habitants de l'Égypte, laissant après eux un immortel bienfait et le plus grand souvenir de leur vertu aux contemporains et à la postérité ;

Que les dieux, en récompense, leur ont accordé l'affermissement de leur royauté et leur ont donné tous les autres biens à toujours.

A LA BONNE FORTUNE !
Les prêtres du pays décrètent :

Que les images divines qu'emportèrent les hommes Perses au dehors d'Égypte, le roi alla en pays étranger pour les délivrer, les amener en Égypte et les rendre aux temples d'où elles avaient été exportées primitivement ;

Qu'il sauva le pays du combat en combattant au dehors en des pays éloignés contre des peuples nombreux et (contre) les hommes qui commandaient chez eux.

Etant fait le droit à tout homme qui est en Égypte et aux autres hommes qui sont sous leur puissance suprême ;

Fut une eau petite sous eux, un trouble étant à tous les hommes qui étaient en Égypte ; ils se lamentaient à cause de ces choses advenues quand ils se reportaient aux malheurs arrivés sous les rois antérieurs lorsqu'il arriva que les hommes d'Égypte furent dans la sécheresse ? sous ces rois ; (le roi et la reine) eurent des soins et furent chaleureux de cœur pour ceux des temples et les autres habitants de l'Égypte, faisant pensée en quantité, abandonnant en leur faveur redevances nombreuses pour apporter la vie aux hommes, faisant amener du blé en Égypte à prix élevé d'argent du pays de Syrie, du pays de Phénicie, de l'île de Chypre (Salmina) et autres lieux ; ils ont sauvé les hommes qui sont en Égypte, établissant un bienfait éternel et un grand souvenir de leur élévation d'âme devant ceux qui sont et ceux qui seront ;

Les dieux leur ont donné l'affermissement de leur puissance suprême, en échange, et que leur fussent donnés tous les autres biens jusqu'à toujours ;

AVEC LE SALUT ET LA PROSPÉRITÉ !
Il est venu dans le cœur des prêtres qui sont en Égypte :

Attendu que sa majesté a sauvé le pays des perturbations en guerroyant au dehors dans des contrées lointaines, contre des peuples nombreux et leurs chefs ;

Attendu que le roi et la reine sont équitables pour tous les habitants de l'Égypte et des pays placés sous leur dépendance ;

Attendu qu'en une année d'inondation insuffisante, sous leur règne, le cœur des habitants étant très affligé de cet événement à cause des désastres survenus au temps des premiers rois par le fait d'un Nil insuffisant, le roi en personne et sa sœur furent pleins de sollicitude et de zèle pour les habitants des temples et tous les Égyptiens, s'en préoccupèrent extrêmement, firent l'abandon de nombreux impôts pour laisser vivre les hommes, firent importer en Égypte des grains du Rouen oriental, de la Phénicie, de l'île de Chypre située au sein de la mer, ainsi que de nombreuses régions, ce qui leur coûta beaucoup d'argent en raison du prix élevé des transports, cela pour sauver les habitants du pays ; attendu qu'ils ont ainsi fait connaître pour toujours leurs bienfaits et leurs nombreuses vertus aux contemporains et à la postérité,

Qu'en échange les dieux ont affermi leur pouvoir et les récompensent par un bonheur complet et éternel,

SALUT ET FORCE !
Les prêtres décident :

1° D'augmenter les honneurs antérieurement rendus dans les temples au roi et à la reine Ptolémée et Bérénice, dieux Evergètes, et aux dieux Adelphe, leurs pères, et aux dieux Soters, leurs ancêtres ;

2° Que les prêtres de chacun des temples de l'Égypte seront aussi nommés prêtres des dieux Evergètes, et que ce titre de prêtres des dieux Evergètes sera écrit sur tous les actes et gravé sur leurs bagues ;

3° Qu'en outre, il sera créé, en plus des 4 classes actuellement existantes dans le collège des prêtres, une cinquième classe qui sera nommée la classe des dieux Evergètes.

4° Puisque, par une bonne fortune, il est arrivé que la naissance du roi se trouve le 5^e jour de Dios, principe de beaucoup de biens pour tous les hommes, seront compris dans cette classe ceux qui sont devenus prêtres depuis la première année (du règne) et ceux qui le deviendront jusqu'en Mesori de la 9^e année, ainsi que leurs enfants, à toujours. Ceux qui ont été prêtres auparavant jusqu'à la première année seront maintenus dans les classes où ils étaient ; dès maintenant, leurs enfants seront rangés dans la classe de leurs pères.

5° Par contre, les 20 prêtres délibérants choisis annuellement dans les quatre classes primitives, 5 dans chacune, seront portés à 25, les 5 supplémentaires devant être pris dans la 5^e classe des dieux Evergètes ; et ceux de cette 5^e classe des dieux Evergètes

D'agrandir les honneurs qui sont faits au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, les dieux Evergètes, dans les temples, et ceux qui sont pour les dieux frères qui firent être eux et ceux des dieux sauveurs qui firent être ceux qui tirent être eux ;

Les prêtres de chacun des temples de l'Égypte seront appelés prêtres des dieux Evergètes, en outre de leur autre nom de prêtres. Qu'ils l'écrivent sur les protocoles de Contrats de chose quelconque. Qu'on fasse (indique) la puissance sacerdotale des dieux Evergètes sur les anneaux qu'ils portent, qu'ils l'y gravent.

Qu'ils constituent une nouvelle tribu des prêtres des temples d'Égypte en plus des 4 tribus qui y sont, qu'on l'appelle tribu cinquième des dieux Evergètes.

Puisque, avec la bonne fortune, le salut et le bonheur, on célèbre la naissance du roi Ptolémée, fils des dieux frères, le 5^e Dios, jour déclaré avoir été le principe de biens nombreux pour tous les hommes, ceux qu'on a faits prêtres depuis la première année qu'on les fasse prêtres de cette tribu ainsi que ceux qu'on fera prêtres jusqu'à Mesori de l'an IX, avec leurs enfants jusqu'à toujours. Les prêtres antérieurs à la première année, qu'ils soient dans les tribus où ils étaient primitivement ; de même aussi leurs enfants depuis le jour indiqué plus haut, qu'on les enregistre dans les tribus où étaient leurs pères.

A la place des 20 prêtres accomplissant parole ⁽²⁾ que l'on

(2) Il est curieux de comparer les expressions par lesquelles le démotique et l'héroglyphique traduisent la qualification grecque de *prêtres conseillers, prêtres délibérants* ; le terme démotique *menkh-zetu* peut se traduire par « agis-

Qu'on augmentera les honneurs à rendre dans les temples au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, ainsi qu'à leurs père et mère, les dieux Adelphe et aux dieux Soters, père et mère de leurs père et mère ;

Que pour augmenter ces honneurs, les prêtres de tous les temples seront nommés prêtres des dieux Evergètes sur le cachet qu'ils ont au doigt.

On instituera dans tous les temples une nouvelle classe de prêtres, ajoutée aux 4 classes existant déjà et qui sera nommée la cinquième classe des dieux Evergètes.

En raison de l'heureux événement de la naissance du roi Ptolémée, fils des dieux Adelphe, le 5^e jour de Dios, et ce jour étant le principe d'un grand bonheur pour tous les hommes, les prêtres que le roi a fait entrer dans les temples depuis l'an I de Sa Majesté, ainsi que ceux qu'on a fait entrer jusqu'au 4^e mois de la saison de la moisson de l'an IX, seront compris dans cette classe, ainsi que leurs enfants pour toujours. Quant aux prêtres antérieurs à l'an I, ils resteront dans les classes où ils sont ; dorénavant leurs enfants seront inscrits dans la classe de leur père.

Au lieu de vingt prêtres délibérants à choisir annuellement dans les 4 classes, 5 par chaque, il y en aura 25 dont les cinq derniers seront tirés de la classe cinquième des dieux Evergètes. Les prêtres de la 5^{me} classe des dieux Evergètes prendront part à

prendront part aux lustrations et à tous les actes des temples, et ils auront un Phylarque ainsi que les 4 autres classes.

6° Attendu que, d'après un décret antérieur, on célèbre les fêtes des dieux Evergètes dans les temples, chaque mois, les 5, 9 et 25, — que l'on célèbre annuellement pour les autres grands dieux des fêtes et des panégyries, — que l'on célèbre chaque année une panégyrie dans les temples et dans tous le pays à Ptolémée et Bérénice, dieux Evergètes, le jour du lever de l'astre d'Isis, nommé « le nouvel an » par les hiérogammates, — que cela s'est trouvé, cette 9^e année, à la néoménie du mois de Payni, en même temps que la fête de la petite et de la grande Bastis, la récolte des fruits et la crue du fleuve ;

Que, d'autre part, le lever de l'astre pourrait changer d'un jour tous les 4 ans sans que l'on déplacât la panégyrie, mais en la fêtant à la néoménie de Payni, comme cela vient d'avoir lieu cette 9^e année, et en la célébrant pendant cinq jours avec stéphanophories, sacrifices, purifications et autres rites ; — que par conséquent, pour que les saisons se succèdent d'après une règle absolue et conformément à l'ordre du monde, et pour qu'il n'arrive pas que des panégyries célébrées en hiver tombent en été, par suite du changement

choisit annuellement dans les quatre tribus existantes et qui sont pris 5 dans chaque tribu, qu'il y ait 25 prêtres *accomplissant parole*, qu'on prenne ces 5 supplémentaires dans la tribu des dieux Evergètes et ceux de cette cinquième tribu des dieux Evergètes auront part aux lustrations et à tout le reste de ce qui se fait dans les temples ; qu'un phylarque soit à elle (à cette tribu) ainsi qu'aux quatre (autres) tribus.

Puisqu'on fait fêtes des dieux Evergètes dans les temples mensuellement le 5, le 9, le 25, selon le décret écrit précédemment, qu'aux autres dieux grands on fait aussi fêtes (simples) et fêtes grandes et solennelles en Égypte annuellement, qu'on fasse (en plus) une fête grande, annuelle, au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, fête solennelle dans les temples de l'Égypte entière le jour où la divine étoile d'Isis se lève, (jour nommé) nouvel an par les hiérogammates, et fêté le 1^{er} Payni de l'an IX, lors de la fête dans l'édifice de Bast (3) et du grand exode de Bast (et qui est aussi le jour) où l'on rassemble les fruits et où le fleuve s'emplit ;

Il arriverait transfert complet des levers de l'étoile d'Isis à un autre jour tous les 4 ans ; qu'on ne transporte pas le jour de faire la dite fête à cause de cela ; qu'on la fasse de même au 1^{er} Payni comme on l'a faite d'abord en l'an IX ;

sant de la langue » et le terme hiéroglyphique *net' - kheta* par « triurant les affaires ».

(3). M. Revillout pense (note de sa Chrestomathie, p 149) que la différence entre les deux Basties était que l'une se passait dans l'intérieur du temple et que l'autre comprenait une procession solennelle au dehors.

tous les rites de lustration dans les temples et à toutes les cérémonies qui en dépendent. Cette classe aura un phylarque avec qualité de prophète, comme cela est pour les quatre autres.

Attendu que dans tous les temples de ces régions on célèbre la fête des dieux Evergètes le 5, le 9 et le 25 de chaque mois, d'après un décret antérieur, et qu'en outre on célèbre une fête aux grands dieux avec grand exode circulant dans l'Égypte, de même on fera un grand exode pour le roi Ptolémée et la reine Bérénice dans les temples du sud et du nord et dans toute l'Égypte, le jour de l'apparition de Sothis que les hiérogammates appellent la fête du commencement de l'année ; on fera cet exode, pour l'an IX, le 1^{er} jour du 2^e mois de la moisson (4) afin que la fête du nouvel an, la fête de Bast et le grand exode de Bast soient célébrés en ce même mois parce qu'il est l'époque de la cueillette des fruits et de la crue du Nil.

Mais comme il arrive que le lever de Sothis se reporte à un autre jour tous les 4 ans, pour que le jour de cette panégyrie ne soit pas déplacé, pour qu'elle ne cesse pas d'être faite le premier jour du 2^e mois de l'été, pour que désormais elle soit célébrée ce jour-là comme en l'an IX, on célébrera cette fête en 5 journées pendant lesquelles les têtes seront couronnées de fleurs, pendant lesquelles on fera des sacrifices, des liba-

(4) Cf. infra la note de la page 39.

d'un jour tous les 4 ans dans le lever de l'astre, ni que d'autres panégyries célébrées en été tombent plus tard en hiver, comme cela s'est déjà vu et comme cela pourrait encore arriver, — désormais l'année demeurant composée de 360 jours, plus les 5 jours additionnels, un jour consacré à la fête des dieux Evergètes sera intercalé tous les 4 ans, entre les 5 jours épagonèmes et le nouvel an afin que chacun sache que l'erreur touchant les saisons a été rectifiée et que les supputations touchant l'harmonie générale du monde ont été complétées par les soins des dieux Evergètes.

7° Une fille était née de Ptolémée et de Bérénice, du nom de Bérénice, et avait aussitôt été proclamée reine ; il est arrivé que cette vierge est subitement partie pour le monde éternel ; les prêtres qui, de tous les temples du pays, viennent chaque année auprès du roi, étant encore en sa présence, ont aussitôt célébré un grand deuil pour cet événement, et le roi et la reine ont jugé digne et leur ont ordonné de placer la déesse auprès d'Osiris dans le temple de Canope qui non seulement est un temple de premier ordre mais domine parmi les plus honorés par le roi et par tous les habitants de l'Égypte.

La promenade de la barque sacrée d'Osiris du temple d'Héraclée dans ce temple

qu'on fasse la dite fête jusqu'au 5^e jour, prenant couronne, faisant libation et le reste des choses qu'il convient de faire ; pour que soit maintenu l'ordre de toutes les saisons conformément au ciel établi sur elles, aujourd'hui, pour qu'il n'arrive pas que quelques-unes des fêtes solennelles d'Égypte à célébrer en hiver soient un jour célébrées en été par transfert d'un jour en 4 ans des apparitions de Sothis, ni que d'autres fêtes à célébrer en été soient célébrées plus tard en hiver, ce qui est arrivé autrefois et arriverait encore : à l'année qui fait 360 jours plus les 5 jours qu'il est de droit d'ajouter à la fin, que l'on ajoute un jour de fête des dieux Evergètes dorénavant tous les 4 ans, en plus des 5 jours que l'on ajoute avant le nouvel an, afin que tout homme sache que le peu qui était en défaut dans la disposition des saisons de l'année et des choses qui sont nécessaires à connaître dans les marches du ciel par les destinées furent rétablies, complétées par les dieux Evergètes.

Puisque la fille qui fut au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, nommée Bérénice, qu'on allait manifester comme reine, il arriva qu'étant encore vierge elle alla au ciel tout à coup ; les prêtres qui viennent d'Égypte annuellement près du roi au lieu où il est, faisant grand deuil de lamentations sur cet événement subit, suppliant devant le roi et la reine, persuadèrent leur cœur d'envoyer la déesse avec Osiris dans le sanctuaire de Canope, le premier parmi les temples de premier ordre... et étant parmi ceux qu'exaltent le roi et tous les hommes d'Égypte.

Lorsqu'on introduit Osiris dans la barque d'or au dit temple annuellement, en re-

tions et toutes les cérémonies prescrites. Afin que ces choses arrivent en leur temps, afin de leur garder leur place conforme à la disposition actuelle du ciel, pour que les fêtes de circulation en Égypte qui sont célébrées en hiver ne viennent pas à être célébrées en été par le déplacement du lever de Sothis tous les 4 ans, et que d'autres fêtes dont la célébration est en été ne soient pas célébrées désormais en hiver comme cela est arrivé aux époques anciennes ; attendu que l'année est de 360 jours plus 5 jours supplémentaires, à partir d'aujourd'hui on ajoutera tous les 4 ans un jour comme panégyrie des dieux Evergètes, en plus des jours supplémentaires, et avant le nouvel an, afin que tout le monde sache que la petite irrégularité qui existait dans l'ordre des saisons et de l'année a été rectifiée et que les lois de la marche du ciel ont été complétées par les dieux Evergètes.

Attendu qu'une fille était née au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, qui se nommait Bérénice et qui avait été promue reine, que cette déesse, encore vierge, est entrée au ciel subitement, que les prêtres qui viennent de l'Égypte annuellement près du roi se trouvant alors chez sa majesté firent un grand deuil sur cet événement et supplièrent le roi et la reine de permettre qu'on fit reposer cette déesse auprès d'Osiris dans le temple de Canope qui est un sanctuaire parmi les temples, grand parmi eux, sanctuaire vénéré par le roi ainsi que par les habitants de toute l'Égypte.

Lorsqu'Osiris entre dans la barque Sekti en ce temple, à son arrivée du temple

se fait le 29 de Choïac (tous les prêtres font alors des sacrifices sur les autels que dresse chacun des temples du premier ordre sur les deux côtés de la route); ayant fait cela, ils accomplirent avec grand soin et à grands frais les cérémonies de l'apothéose et la clôture du deuil, comme il convient de le faire pour Apis et Mnévis.

Or on décrète que l'on rendra de grands honneurs à la reine Bérénice, née des dieux Evergètes, dans tous les temples du pays, et que comme elle est allée trouver les dieux en Tybi, mois où jadis changea d'existence la fille du soleil, nommée par son père son regard et sa couronne et qui est fêtée et promenée dans les barques sacrées des premiers temples en ce mois qui est celui de son apothéose, de même on célébrera une fête à la reine Bérénice en tous les temples du pays dans le mois de Tybi, et qu'on la promènera pendant 4 jours à partir du 17 de Tybi, jour où la procession et la clôture du deuil ont eu lieu pour elle;

Qu'on lui exécutera une statue en or ornée de pierres précieuses dans chacun des temples du 1^{er} et du 2^e ordre;

Qu'on la placera dans le sanctuaire;

Qu'un prophète ou l'un des prêtres ayant entrée dans le sanctuaire pour l'habillement des divinités la portera dans ses bras lors des exodes et des panégyries des autres dieux afin que par tous les spectateurs elle soit honorée et adorée;

montant du sanctuaire de l'Héracléum, au 29 Choïac, alors que sont tous ceux qui viennent des temples de premier ordre faisant sacrifice sur les autels qu'ils ont faits pour chacun des temples de premier ordre sur les deux côtés du Dromos. Après ces choses qu'il est de droit de faire pour sa divinisation et la clôture du deuil, ils dépensèrent, étant prodigues de cœur dans leur chaleur, autant qu'il est coutume de faire pour Apis et Mnévis.

Il a paru bon de faire être honneur éternel à la reine Bérénice, fille des dieux Evergètes, dans tous les temples d'Égypte. Puisqu'elle est allée parmi les dieux en Tybi qui est le mois où eut lieu primitivement l'apothéose de la fille du Soleil qu'il nommait par amour d'elle son *urvus* et son *œil*, qu'on lui fait panégyrie et périple dans beaucoup des temples de premier ordre au dit mois où eut lieu sa divinisation primitivement, qu'on fasse une panégyrie et un périple à la reine Bérénice, fille des dieux Evergètes, dans tous les temples d'Égypte en Tybi, depuis le 17, jour où l'on fit pour la première fois son périple et sa clôture de deuil, jusqu'à quatre jours;

Que l'on produise à elle une image d'or pleine de pierres précieuses dans chacun des temples de premier et de deuxième ordre,

Qu'elle pénètre dans le sanctuaire;

Le prophète (ou) l'un des prêtres choisis pour l'habillement des dieux, qu'il la produise dans ses bras dans les fêtes et panégyries des autres dieux (afin) que tout homme la voie, l'adore et lui rende honneur,

d'Akerbumer, le 29 du 4^e mois de la saison de l'inondation, la population des temples de sanctuaire, fait des sacrifices sur les autels des temples du sanctuaire, à droite et à gauche du Dromos; après avoir accompli toutes ces cérémonies pour la déification (de la princesse) et la clôture⁽⁵⁾ du deuil, ils ont prodigué leur cœur avec chaleur selon la coutume de faire pour Apis et Mnévis;

Ils ont décrété des honneurs éternels dans tous les temples de l'Égypte à la reine Bérénice, fille des dieux Evergètes. Attendu qu'elle est arrivée parmi les dieux le premier mois de la saison des semailles, qui est le mois où est entrée au ciel la fille du Soleil que ce dieu dans son amour pour elle appelait son *œil* et la *vipère de son front*, et qu'on célèbre à cette déesse une fête et un périple dans les temples de sanctuaire en ce même mois où elle a été déifiée, de même on célébrera une fête et un périple à la reine Bérénice, fille des dieux Evergètes, dans tous les temples du pays, le 17 du 1^{er} mois de la saison des semailles, jour où pour la première fois ont été célébrés son périple et son deuil, jusqu'à écoulement de 4 jours.

On érigea à cette déesse une statue en or ornée de pierres précieuses dans tous les temples de 1^{er}, 2^e et 3^e ordre;

Elle reposera dans le sanctuaire;

Un prophète ou l'un des prêtres choisis pour les grandes purifications et l'habillement des dieux la soutien-

(5) L'expression hiéroglyphique *s-dô* que les textes grecs et démotique nous forcent à traduire par *clôture*, *cérémonie de clôture*, désigne sans doute la lustration finale.

Qu'elle aura nom « Bérénice, princesse des vierges ; »

Qu'une couronne sera placée sur cette statue, différente de celles placées sur les statues de sa mère ; elle sera composée ainsi : deux épis avec un urœus au milieu, et par derrière, de la même longueur, un sceptre de papyrus comme celui que les déesses ont à la main ; la queue de l'urœus sera enroulée autour de ce sceptre de façon que par la disposition de cette couronne soit représenté le nom de Bérénice conformément aux signes de la langue sacrée ;

Que lors de la célébration des Kikellies⁽⁶⁾, au mois de Choïac, avant la promenade d'Osiris, les filles des prêtres apprêteront une autre statue de Bérénice, princesse des vierges, et accompliront pour elle les sacrifices et autres rites d'usage à cette fête ; et il convient que fassent ces choses les autres jeunes filles qui désirent rendre à la déesse les honneurs habituels ; et elle sera adorée par des vierges sacrées, choisies à cet effet, et par celles attachées au culte des dieux, ceintes des couronnes spéciales aux divinités dont elles sont dites prêtresses.

En temps de semailles précoces, les jeunes prêtres apporteront des épis dans le sanctuaire pour les placer sur la statue de la déesse.

Chaque jour, ainsi qu'aux fêtes et panégyries des autres dieux, des chœurs d'hommes et de femmes chanteront de-

(6) Le sens du grec *Κικελία* n'est pas plus expliqué par le texte démotique que par le texte hiéroglyphique.

Disant à elle : « Bérénice, princesse des vierges ; »

Le diadème d'or avec lequel ils font apparaître l'image divine, qu'il soit différent de celui (avec lequel) il font apparaître l'image de la reine Bérénice, sa mère : qu'on le fasse de deux épis ayant un urœus au milieu, étant un sceptre de papyrus lié derrière, comme celui qui est dans la main des déesses, en sorte que la queue de cet urœus s'y enroule, afin que la disposition dudit diadème d'or indique le nom de Bérénice selon les caractères des hiérogrammates.

Quand on vient au jour des Kikellies, en Choïac, avant le périple d'Osiris, que les vierges, les femmes de prêtres, lui fassent une autre statue aux jours de ladite panégyrie ; qu'il soit aussi permis en ces jours aux autres vierges, celles qui veulent faire les choses prescrites, de faire à la déesse comme celles ci-dessus, adorant comme les pallacides choisies pour servir les dieux, couronnées d'or avec les couronnes d'or des dieux dont elles sont prêtresses.

Quand la première semaille vient, que les pallacides portent des épis à l'image de la déesse ;

Que des chanteurs et des chanteuses chantent à elle chaque jour ainsi qu'aux fêtes et panégyries des autres dieux en manière d'hymnes que les hiérogrammates rédigeront, qu'ils donneront au maître de chant et dont on écrira copie sur les livres sacrés.

dra dans ses bras aux jours d'exode et de fête de tous les dieux afin qu'elle soit vue de tout le peuple qui l'adorera avec ferveur ;

Elle sera nommée « Bérénice, reine des vierges » ;

La couronne qui sera sur la tête de cette statue ne sera pas pareille à celle des images de sa mère, la reine régnante, Bérénice ; elle sera formée de deux épis avec un urœus au milieu et une tige de papyrus de sa hauteur, semblable à celle que tiennent les déesses, la queue de l'urœus étant enroulée au papyrus, de manière que cette couronne représente le nom de Bérénice selon les règles de l'écriture sacrée.

Au jour des Kikellies, le 4^e mois de l'inondation, avant la promenade d'Osiris, les vierges et les femmes des prêtres offriront une autre statue à la statue de Bérénice, reine des vierges, et accompliront pour elle les sacrifices qu'il est prescrit de faire aux jours de cette panégyrie. Or il sera loisible aux autres vierges de s'associer au culte de la déesse qui sera adorée par des vierges sacrées, choisies pour le service des dieux, couronnées des couronnes des dieux dont elles sont les prêtresses.

Si la germination est en avance, les vierges sacrées apporteront des épis dans le sanctuaire pour les offrir à la statue de la déesse.

Une fois par jour et aux panégyries et exodes des dieux, on fera chanter en l'honneur de sa double plume par des chœurs d'hommes et de femmes des hymnes rédigés par les hiérogrammates, qui les remettront au maître de chant, et il en sera gardé

vant elle des hymnes composés par les hiérogammates, remis par eux au maître de chant et conservés dans les livres sacrés.

Attendu que l'on donne des pains des temples aux prêtres dès leur entrée dans le collège et que l'on en donne à leurs filles dès leurs naissance, et que ces pains sont répartis dans chacun des temples par les prêtres-conseillers sur les approvisionnements sacrés, les pains que l'on donnera aux femmes des prêtres auront la forme divine et le nom de Bérénice.

8° Ce décret rédigé par le surveillant et l'archiprêtre de chaque temple et par les hiérogammates, sera gravé sur une stèle de pierre ou de métal en écriture sacrée, égyptienne et grecque. (Cette stèle) sera placée dans l'endroit le plus apparent des temples de 1^{er}, 2^e et 3^e ordre afin que les habitants du pays connaissent la vénération des prêtres pour les dieux Evergètes et leurs enfants,

Ainsi qu'il convient.

Puisqu'on distribue les revenus sacrés aux prêtres des temples, lorsqu'on en fait partage, qu'on donne la provende aux filles, femmes des prêtres depuis le jour de leur naissance, celle qui a été faite dans le revenu sacré des dieux selon la provende que... les prêtres *accomplissant parole* de chaque temple ont fixée d'après la proportion du revenu sacré. Le pain qu'on donne aux femmes des prêtres, qu'en lui impose une marque distincte et qu'on l'appelle *pain de Bérénice*.

Cette clause finale manque dans le démotique.

copie dans les archives du collège des hiérogammates.

Attendu qu'il est donné des pains aux prêtres lorsque le roi les fait entrer dans les temples, qu'il en est accordé aux filles des prêtres à partir du jour de leur naissance, le tout pris proportionnellement sur les approvisionnements sacrés, en qualité d'alimentation dont la distribution dépend des prêtres délibérants de tous les temples, des pains seront remis aux femmes des prêtres et la répartition en sera faite à titre d'alimentation dite *Pains de Bérénice*.

Ce décret sera rédigé par les délibérants des temples, les chefs de temple et les scribes de temple ; il sera gravé sur une stèle de pierre ou de métal en écriture sacrée, en écriture des livres et en écriture grecque. On l'érigera dans la salle d'assemblée des temples de sanctuaire et des temples de 2^e et de 3^e ordre, afin de rendre évidente à tous les hommes la vénération qu'ont les prêtres des temples de l'Égypte pour les dieux Evergètes et leurs enfants,


Ainsi qu'il est prescrit de faire.

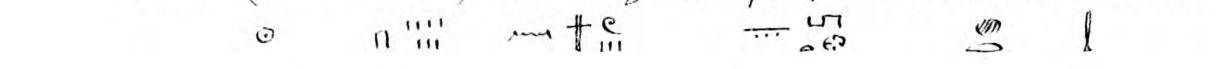
TRADUCTION

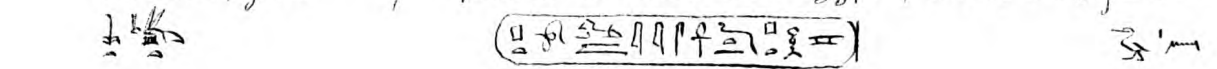
DU


TEXTE HIÉROGLYPHIQUE


Traduction du Texte Hiéroglyphique

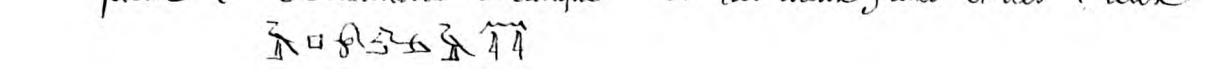
Ligne 1 

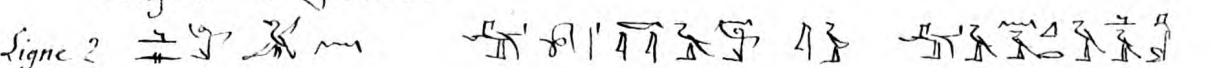
Renspt IX Apaliusa sesu VII tep per
 L'an IX, (mois macédonien) Apellaios, jour 7, premier (mois) de la saison des


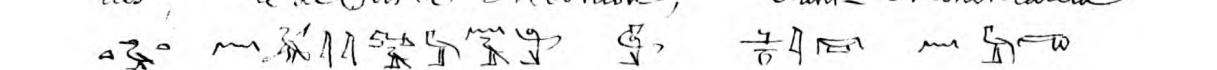
sesu XVII n amu ta-muz xer lion
 semailles, jour 17 pour les habitants de l'Égypte, lors de la Majesté


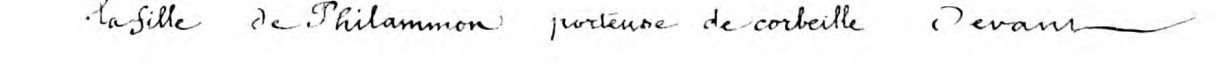
suten xeb Pulumis anx t'ed Ptah mer si n
 au roi du sud et du nord, Ptolémée vivant = à-toujours-aimé-de Ptah, fils de


Pulumis alsinat nuter-ti son-ti (sous-entendu) au
 Ptolémée (et d') Arsinoë, dieux frères, étam-


āb n Aleksāntros mā xru hā nuter-ti son-ti hā nuter-ti monx
 père d' Alexandre véridique et des dieux frères et des Dieux


Apolani-
 Evergètes Apolloni-
 Ligne 2 

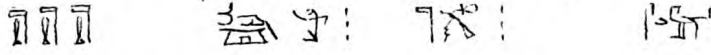
tes pa n Moskian au Managrata
 des le de (fils de) Moskion, éram- Menekrateia


t-sit n Pilamna fa t'ena n met
 la fille de Philammon porteuse de corbeille devant




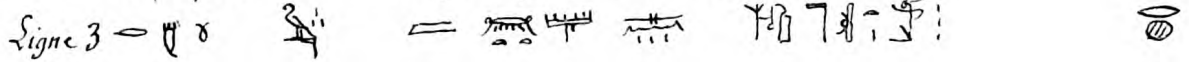
Abinät son mer haru pen sxaü au mur-u pa-u Mä

Arinovë philadelphe, ce jour là, d'écret: Etant-les chefs de temples,



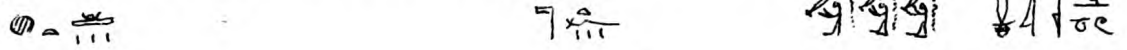
nuter hon-u ses'eta-u nuter ab-u sma-

les prophètes, les initiés, les purificateurs, ceux qui envelop-

Signe 3 - 

r nuter-u en sati sen sxa-u s'atnuler rex

peux les dieux de leurs étiffes, les scribes de l'écriture sacrée, ceux qui



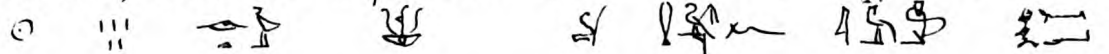
xct-u nuter tef-u ab-u ma galenu

connaissent-les choses (les Savants), les divins pères, les prêtres en leur



sen ei rpa-u res meh au Tia'os(a)

totalité, venus des temples du sud (et) du nord au (mois macédonien) Dios



sesu v artu heb-ter-renspt n hon-f am-f tna

jour 5, fut célébré la fête de Sa Majesté en lui, en



sesu XXV em abot pen sop hon-f à

(au) jour 25. de ce (même) mois regar Sa Majesté sa

Signe 4 

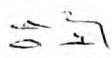

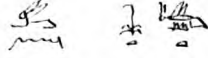
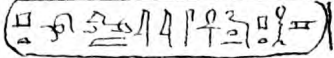
ait-f urt em tot tef-f am-f tut sen

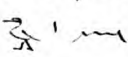
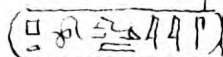
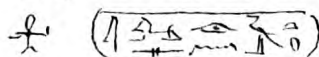

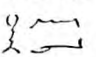
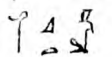
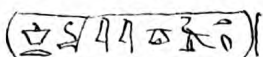
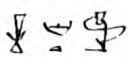
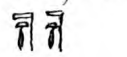
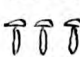
fonction suprême de la main de son père en lui, se rassemblèrent



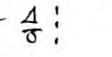

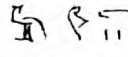

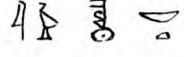

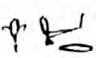
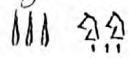
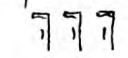
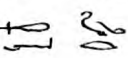
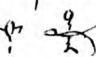
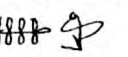
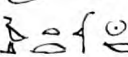
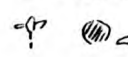

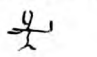
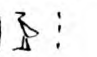

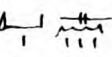
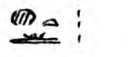

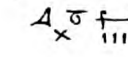
er nuter hä-t ut nuter-ti monx nti em Pakot

dans le temple des dieux Évergètes lequel est à Canope (jour)

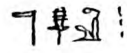
 ur et
  er ut
  un suten xeb
 

faire parole (dire) : attendu que sont le roi Ptolémée vivant à toujours aimé de Ptah
 si n
  Ptolémis
  hā alsinat
  nuter^{te} sonti
  hnā
 fils de Ptolémée et d'arsinoé, dieu frères, ainsi que
 hiq-t
  son-himt-f
  nuter li monx
  hi ar
 la reine Bérénice, sa sœur et femme, dieu évergètes, à accomplir


monx-u
 des bienfaits

ligne 5  genu ur-u
  em pa-u
  Mā n
  To Muir
  au Ken
  nebt
 nombreuse et grands dans les temples del. Égypte en tout-temps,
 hi ser
  et-u neht-u
 n
  nuter u
 er āā ur
  un sen
 ask
 à prodiguer les honneurs aux dieux extrêmement - (et) sont, voici,
 hi meh
 sa
  au ter
  neb hi
  xet-u
 Map
 à être pleins des sollicitude en tout temps pour les choses d'Égypte
 Mer ur
  hā teb
  hā nuter
  neb xu
 em Baq-t
 (et) de Mnéris et pour les animaux de tout temple vénérés en Égypte,
 tē sen
  xet-u
  ur-u
  sepet gen-u
 qu'ils donnent choses nombreuses, fournissant beaucoup de chose

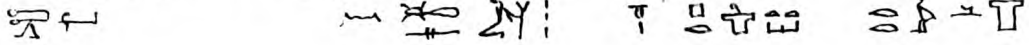
Signe 6 



au art et m'axr-u sen

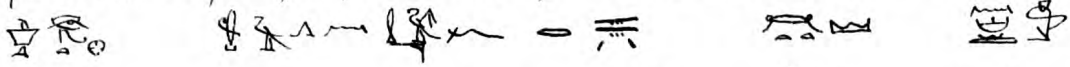
nuter s'xem-u

employées pour leur approvisionnement, (attendu que) les images divines



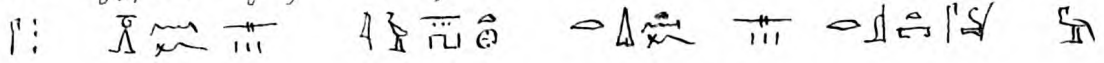
ta n xes-u nu Persa er rut

qu'avaient emportés les misérables de la Perse au dehors



Baq't t'a n honi:s er t'aui Salti nohem f

del' Egypte, voyagea Sa Majesté vers la contrée d'Asie, les déli-



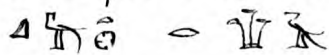
su an-naf su au To-mer er tat-naf su er ast sen m

ra, les rapporta en Egypte et les mit à leur place dans



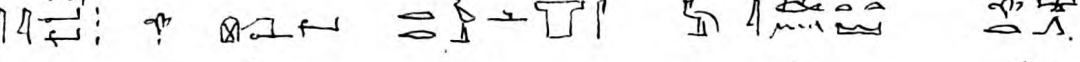
rau Ma menmen sen am xer hat suta naf

les temples d'où elles avaient ^{été} enlevées auparavant, (attendu que) ils arriva



Qem-t er hâ

l' Egypte des troub-

Signe 7 

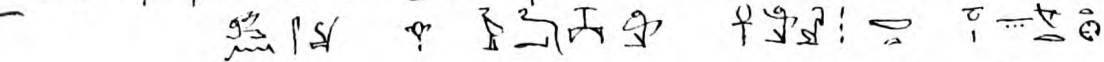
ia-u hi xerau er rut s em an her

les en combattant- en dehors d'elle en pays de montagnes éloigné



hâ set-u a'su her t'qu sen xer p sen

et des peuples nombreux ainsi que leurs chefs qui leur commandent,

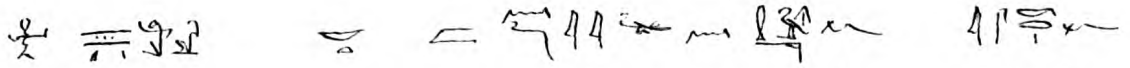


un sen hi ut'a anx-u nebt nu To-mer

(attendu que) ils sont à faire justice aux vivants tous del' Egypte.

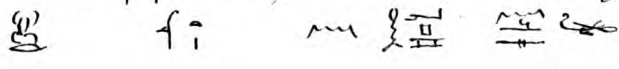
1 Pers
in
Lubi

mu ju y



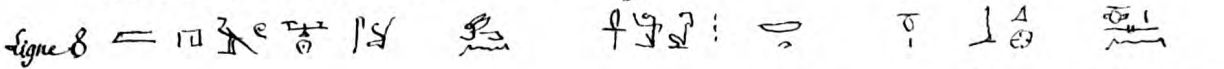
 hā touti-u nebt em neti n hon-f ask-r-f

et aux populations toutes en vasselage de sa Majesté ; or voici



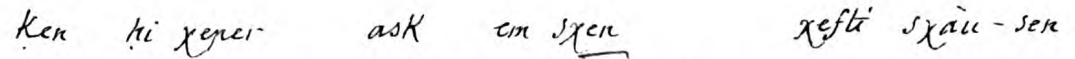
 xepet resp-t n hāp-netes

advenir une année de Nil insuffisant-

ligne 8 

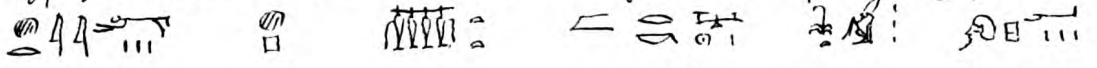
 em hāu sen un anxu nebt nu Baq het sen

en leur temps, étaient-les vivants tous de l'Egypte leur cœur



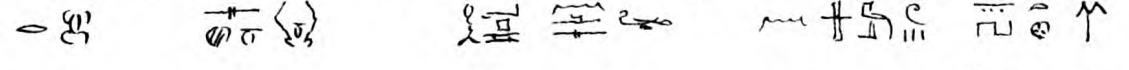
 ken hi xepet ask em s'xen xefti s'xāu-sen

affligé du devenir, certes, en (telle) conjoncture, lorsqu'ils se rappelaient



 xeri-u xep xenti em rek suten-u āriā-u

les désastres arrivés à l'intérieur au temps des rois premières




 or xepet s'xen Hāp-netes n amu To Mer em

au devenir de la conjoncture d'un Nil insuffisant pour les habitants de l'Egypte au



 hāu sen an hon-f t'esef hā san

leur temps de ces rois, (et-que) furent-la Majesté elle-même et sa

ligne 9 

 -f hi mehu sa er het sen māx hi


sure à être remplis desolitude en leur cœur (et) de chaleur pour



 amu naru nuteru hānā amu

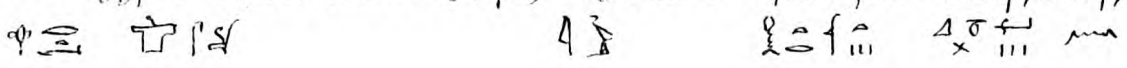
par nuteru

les habitants des maisons des dieux (temples) ainsi que les habitant




 Baqt au fu sen un sen hi ma'fu a's-u a's-u

de l'Égypte en leur totalité (et que) ils furent-à se préoccuper beaucoup, beaucoup,



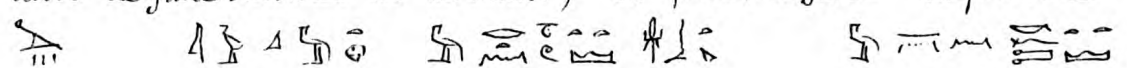
 hi rta sa sen au heter-u gen-u n

à laisser derrière eux (faire abandon) quant à impôt nombreux par



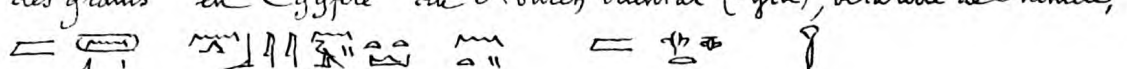
 ab u sanx rex-u au sen hi rta anut

désir de faire subsister les humains; ils furent-à faire importer




 per-u au (em-t em Rutennu abt em to n keft

des grains en Égypte du Routes oriental (Syrie), delatere de Phénicie,



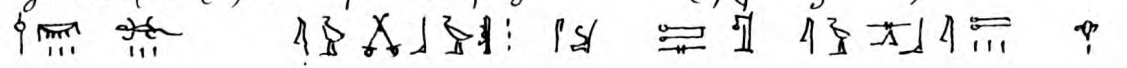
 em aa Mebinai (?) nti m herab uct

del'île de Chypre qui est- au milieu de la Verte

Signe 10 


 ur hnā set-u ur-u hi rta

Grande (lat Mer) ainsi que de pays nombreux, (qu'ils furent) à donner




 hat' a's au teb-u sen tes au sebit-u hi

argent-nombreux pour leur prix élevé de transport, afin de.



 sutā anxu un em To nuter (?)

sauver les vivants qui étaient- dans la Terre sainte (l'Égypte); (qu'ils furent)

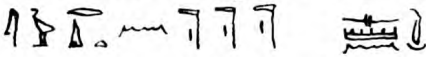
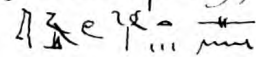
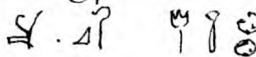


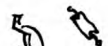
 hi rta rex, sen monx sen et rā het hnā sep-u sen

à faire que l'on connût leurs bienfaits à toujours ainsi que leurs vertus



 genue em hi n xper-u hā ei hi sa sen

nombreuses à la face de ceux qui sont (les contemporains) et de ceux qui viendront après,



 au rtā n nuter-u smen à aut-u sen n higt res mek

les dieux ayant fait l'affermissement de leur fonction de régir le sud & le nord


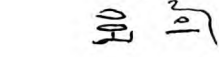
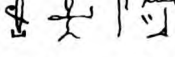

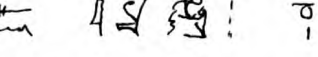
1166 Lufu

em is

en éch-

Signell "  

in nen hā fegāu sen em xu ei fu sen
 ange de cela et les récompensant par les biens en leur totalité

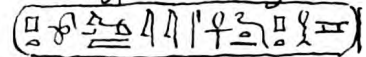
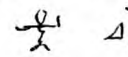

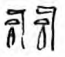




 er-rā t'et ut'ā hā senti itā em het sen in ābū nu

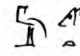
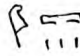
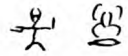
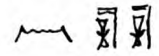
à toujours, Salut et Force! mettent dans leur cœur les prêtres de






To Mer au sur ser xet-u genue suten xeb
 l. Egypte d'augmenter la distribution des choses nombreuses au roi





 Ptoluis-ānx t'et Ptah-mer hā higt Barnikāt nuter ti monx

Ptolémée vivant à toujours aime de Ptah et à la reine Bérénice, dieux Evergète,





m xent pa-u Mā hā xper n nuter ti son-ti
 dans l'intérieur des temples et que cela soit (aussi) pour les dieux frères



 gemam sen hūā

qui les ont produits et

1166 Lufu

Figure 12     

xer- n nuter ti net' sxa ar sen hi
 que(cela) soit pour les dieux Soters qui ont-enfanté leurs autels; (que) pour
  
 sur sen abu pu amu nau nuteru
 les augmenter (les hommages) les prêtres qui sont-dans les temples
    
 nu Baq-t au fu sen H-et-tu abu nu nuter ti monx
 de l'Égypte en leur totalité seront-dits prêtres des dieux Evergètes
    
 hi ran sen uah-ut hi ran n aân nuter hon sen
 de leur nom ajouté au nom de la dignité (qu'ils ont-d'être) leurs prophètes,
  
 sxa' ran sen hi sxa' nch
 qu'ils écriront leur nom (cette dénomination nouvelle) sur tous leurs actes,
    
 xet aân nuter hon n nuter ti monx hi xetern
 qu'ils graveront la lettre de prophète des dieux Evergètes sur le cachet-
    
 ari tot sen Ixer sen Ki sa amta
 que gardent-leurs doigts, qu'ils deviendront (formeront) une autre classe parmi
 Figure 13      

abu un m pau mā au fu sen em uah hi
 les prêtres qui sont-dans les temples en leur totalité en addition aux
    
 sa n IV xer au hân pen H-et-tu naf
 4 classes existant au jour d'hui (laquelle classe) sera nommée




 er men reapt uat xep em sa-u

jusqu'en l'an I ils seront (restent) dans les classes

Figure 15 


 un sen am sen xer-hat maté ro-u

ils étaient dans elles (où ils étaient) auparavant; semblablement bouche,




 n mesu sen her hau pen er-ra hek

de leurs enfants (en ce qui concerne leurs enfants), depuis ce jour jusqu'à toujours





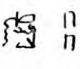
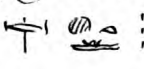
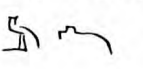
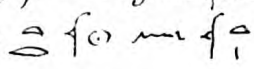

 (ils sont) m sxa-w au sau nti-ro tej sen

à l'état et être inscrits dans les classes que bouche de leurs pères



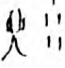

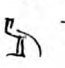
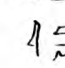

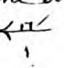
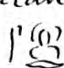

 em xep sen ari em as n

au sein d'elles (au sein desquelles sont leurs pères); il se fera que au lieu de

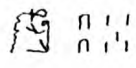
 abu XX net xeta em solep er ter en reapt-uat em

20 prêtres délibérants à choisir en temps pour une année dans













 sau IV xepet em sa-u V am sen er sa ua xepet

les 4 classes, étant d'hommes 5 d'entre eux pour une classe, ils y aura

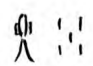
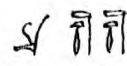

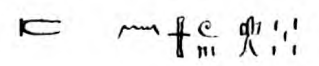


abu XXV
25 prêtres

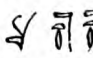

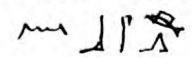
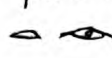
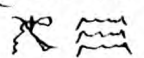
Figure 16 




 hi net xeta au sa-u V antu em uak em xep




pour délibérer, étant les 5 hommes amenés en supplément (à titre) du sein





 sa V n nuteri monx rtat ten en anu sa V

de la classe 5^e des dieux Evergetes; il sera donne' part à ceux de la classe V






 n nuteri monx m nta-u neb n bes er ar ab-u

des dieux Evergetes aux rites tous à arriver pour faire libation e

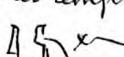
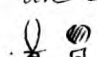

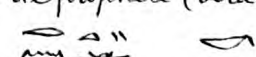



 m nuter-hat ha xet-u nebt au ari sen em

dans le temple et à toutes choses (ceremonies) qui en dependent dans

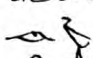
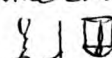



 spa-u aa n sa em nuter hon

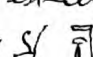
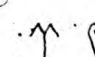

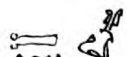
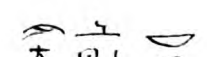
les temples; un chef de classe (phylarque) ayant qualite' de prophete (sera)





 am f ma xep em ki sa-u IV er nti ka

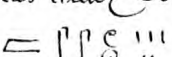
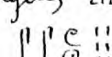
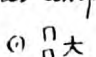
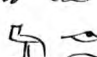
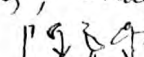

en elle, comme cela est pour les autres 4 classes. Attendu que, certes,



 artu heb

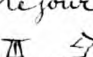


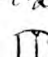
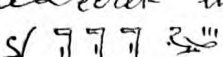
est-celebre'e feste

Signet 




 n nuteri monx m naru ma neb ta-u nen ebt nebt

des dieux Evergetes dans les temples tous de ces regions, chaque mois,







 em sesu V sesu IX sesu XXV em ar sxa'u s'er

le jour 5, le jour 9 (et) le jour 25, d'apres l'acte de l'ecrit inscrit






 xer ha au kee artu heb n nuteru uru

aux paravis, et qui en outre est-celebre'e une feste aux grands Dieux

𓂏 + 𓂏 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏

χā āā rer em To Mer- au Ken-f

(ayant caractère d') exode grand circulant en Egypte en son temps

𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 + 𓂏

re rerp-t em tutu ari χā āā n suten heb

d'année (annuellement), qu'on fasse un exode grand au Toi

𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏

Plolms-ānx-t-et-Plak-mer

Protémé-vivant-à-toujours-aimé-de-Plak

Signe 18 𓂏 𓂏 𓂏 (𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏) 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏

hā higt Barrikat nuter-ti monx m xent rpa-u

en alarcime Béréme, dieux Evergites au sein des temples

𓂏 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏

tani hr Baqt er fu d em hāu per

des deux pays et det. Egypte en son entier au jour de l'apparition

𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏

Sept t'et-ut heb-ter-erp-t em ranf hi sxa-u

de Sothis dit Fête de l'ouverture de l'année deson nom par les scribes

𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 𓂏 + 𓂏

nu pa ānx em tutu ar f em rerp-t IX abot II smu

de la maison de vie, qu'on le fasse (cet exode) en cet an IX, le 2^e mois de la maison,

𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏

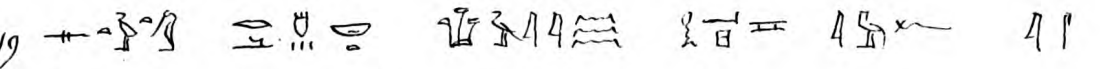
hāu I er arut heb n ter rerp-t heb n Bast her

jour 1^{er}, pour qu'on célèbre la fête du Couel an, la fête de Bast er

𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 + 𓂏 𓂏 + 𓂏 𓂏

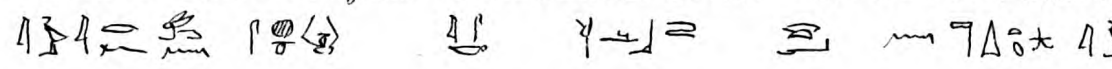
χā āā n c Bast em abot per t'er nti Ken

le grand exode de Bast en ce même mois, parce que l'époque de

Signe 19 

 stut rutu nebt hai Hape am-f as

 cueillette de tous les fruits et de la corue du Nil en lui. Maire



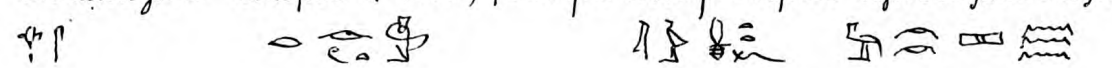
 au ar-f un s-xen ask uteb xa n sept au

 etant — l'évènement —, voici, du transfert — du lever de Sothis en



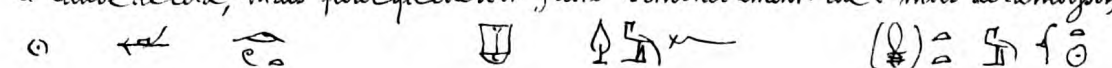
 hi hai tenu rcept IV er au sen-ut hai n ar heb pen

 un autre jour chaque 4 ans, pour qu'en soit pas de j'ava' le jour de faire cette fête



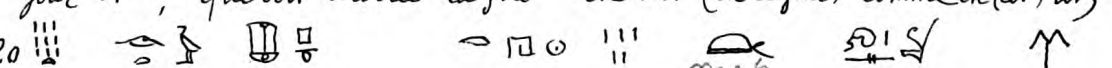
 hi-s er arut-f au mati-f em abot. II s'mu

 à cause de cela, mais pour qu'elle soit faite semblablement au 2^e mois de la moisson



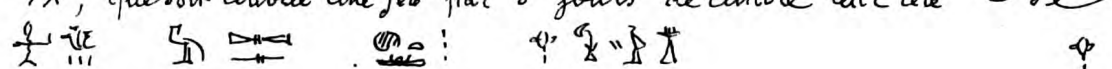
 senu na arut heb am-f mati em rcept

 jour 1^{er}, que soit célébré la fête en lui (en ce jour) comme en (cet) an

 Signe 20 

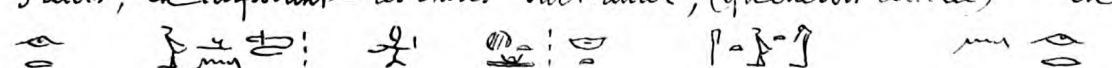
 IX ar-tu heb-pen er haiu V sent tepo-sen m

 IX, que soit célébré cette fête par 5 jours de ceindre leur tête



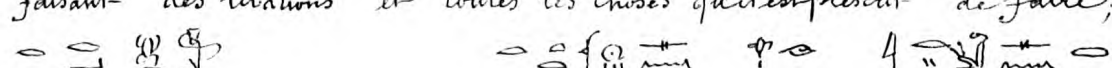
 ha-u em t'es xet-u hi haiu hi

 fleurs, en disposant — les choses sur l'autel, (qu'elle soit célébré) en



 ar-uten-u ha xet-u nebt stut n ar-

 faisant — des libations et toutes les choses qu'ils en prescru — de faire;

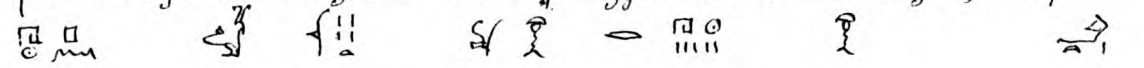


 er-ra xepet-f er ten sen hi ar- ari sen er


 pour faire qu'arrivent — ces choses en leur temps, en leur faisant garder



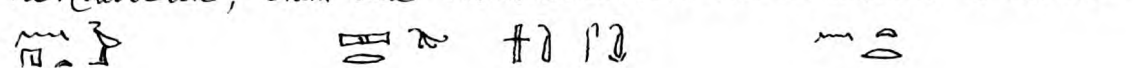
 em tute uah hâu ua em heb n nuterli monx S'ân

que l'on ajoute un jour comme panegyrie des dieux Evergètes depuis
 

 hâu pen ten rexyt IV n uah er hâu V uah hât

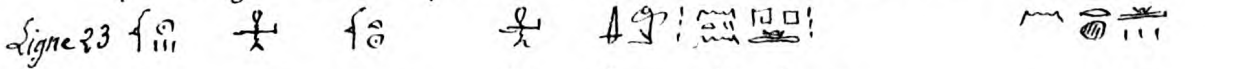
aujourd'hui, chaque 4 ans, à ajouter aux 5 jours supplémentaires, avant
 

 heb. tqr. rexyt xerex-f rex n bu heb-t er nti

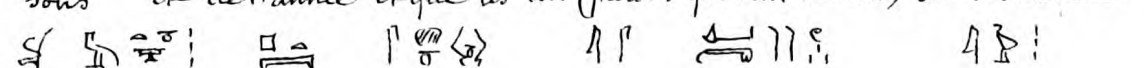
le Nouvel an, dans-cela connaissance à tous les hommes à savoir
 

 nehata S'er amt smen n ter-

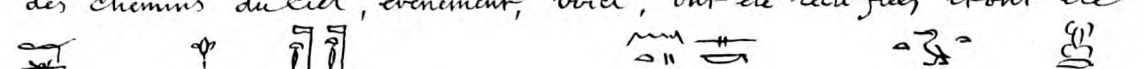
quel'irrégularité petite dans la constitution des sai-

Signe 23 

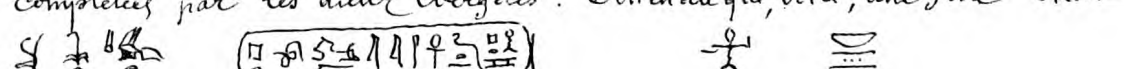
 u hâ rexyt hâ t'et-u nti n hap-u n rexy

sous et de l'année et que les lois (paroles qui sont de lois) de la science
 

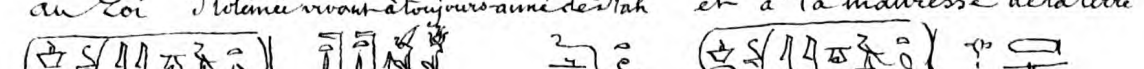
 n mater-u pet syen as ti met-u au-u

des chemins du ciel, éternement, voici, ont-été rectifiées et ont-été
 

 meh hi nuterli monx nti sek t-set xerex

complétées par les dieux Evergètes. Et attendu que, voici, une fille était
 

 n suten xeb Ptolmis anx Het Ptah mer hâ neb ta-ui

au Roi Ptolémé vivait à toujours aimé de Ptah et à la maîtresse de la terre
 

 Barnika-t nuter li monx t'et-tu Barnika-t hi ran-s

Béréénice, dieux Evergètes, dite Béréénice de son nom,

𐀀𐀁𐀂 𐀃𐀄 𐀅𐀆𐀇

les au hag-ti

promue reine,

signe 24 𐀈𐀉 𐀀𐀁 𐀂𐀃𐀄𐀅 𐀆𐀇𐀈 𐀉𐀊𐀋𐀌𐀍 𐀎𐀏𐀐

er sxe as nuter-ten aus em renent a-g-s

à événement, voici, cette déesse, étant à l'état-devirge, elle est entrée

𐀑𐀒 𐀓𐀔𐀕𐀖 𐀗𐀘𐀙𐀚𐀛 𐀜 𐀝𐀞𐀟𐀠𐀡 𐀢

er pot em sxa au ab.u ci em To Mer xer

au ciel subitement; étant les prêtres qui viennent de l. Égypte auprès

𐀣𐀤𐀥 𐀦𐀧 𐀨𐀩𐀪 𐀫𐀬𐀭 𐀮𐀯𐀰𐀱 𐀲𐀳𐀴𐀵 𐀶𐀷𐀸𐀹𐀺𐀻

suten xer her r-cp-t em bu xer honf ar-sen ... r urt-āt

du roi annuellement au lieu où était la Majesté, ils firent deuil très grand

𐀼𐀽 𐀾𐀿 𐁀𐁁 𐁂𐁃 𐁄𐁅𐁆𐁇 𐁈𐁉𐁊𐁋𐁌𐁍 𐁎𐁏𐁐

hi tot hi sxe xper au sen hi nehu em to

aussitôt sur l'événement arrivé, ils furent à supplier devant

𐁑𐁒𐁓 𐁔𐁕 𐁖𐁗𐁘𐁙 𐁚𐁛𐁜 𐁝𐁞𐁟𐁠𐁡 𐁢𐁣𐁤𐁥

suten hā hiq-t hi bit em het sen er-ita

le roi et la reine au sujet du placé dans leur cœur de faire

signe 25 𐁦𐁧 𐁨𐁩𐁪𐁫 𐁬𐁭 𐁮𐁯 𐁰𐁱𐁲𐁳 𐁴𐁵𐁶𐁷𐁸𐁹 𐁺𐁻

holēp nuter-ten hā asar em nuter hāt n Pa Kot nti

réunir cette déesse à Osiris dans le temple de Canope qui est

𐁼𐁽 𐁾𐁿 𐂀𐂁𐂂𐂃 𐂄𐂅 𐂆𐂇 𐂈𐂉𐂊𐂋𐂌𐂍 𐂎𐂏𐂐𐂑𐂒


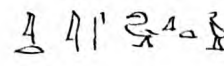
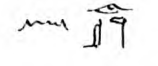
em xer hau mā xenti er nti su ur amut-sen

au sein des temples un sanctuaire car lui (il est) grand parmi eux,

𐂓𐂔 𐂕𐂖𐂗 𐂘𐂙 𐂚𐂛𐂜𐂝𐂞𐂟 𐂠𐂡𐂢𐂣𐂤𐂥𐂦

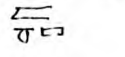
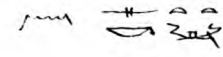
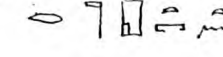
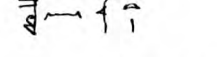
su em xent ser n suten hā ān-xu

lui (il est) à l'état de sanctuaire vénéré par le roi ainsi que les vivants

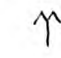

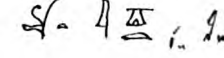
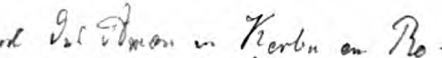
 nu To ller er fu sen ar as aq-tu n Asar

de l'Égypte en leur totalité; éant-que est-entré (lorsque entré) Osiris

 em xen n sekli er nuter-hät ten er-ken en rent

dans l'intérieur de la barque Sekti en ce temple une fois par an

 em- nuter-hät int Aket-

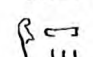

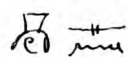
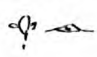


(à son arrivée) du temple de Hé-

Signe 26 



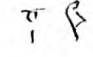
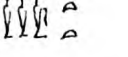
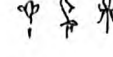
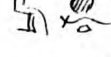
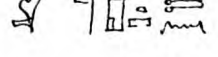

 burnir em abt-iv s'at sesu XXIX au amu

achée au 4^e mois de la saison de l'Inondation, jour 29, étant aux des

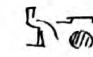





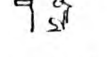
 pau mā xenti er fu sen hi ar gerer hi xāu-tu

temples de sanctuaire en leur totalité à faire sacrifice sur les autels

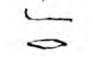


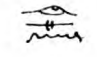
 nu pau mā xenti hi ament-abt em xeft- n nuter-hät ten

des temples de sanctuaire, à droite et à gauche du dromos de ce temple,

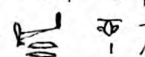
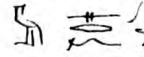
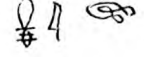
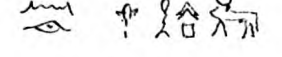
 em xe nen xet reb lut en ar-tu ter ar nes nuter-

après toutes ces choses qu'il est prescrit de faire aux fins que elle soit-faite deesse,

 her s-ab snem-u-s ar sen

et (après) purification de son dentil qu'ils avaient célébré,

Signe 27 




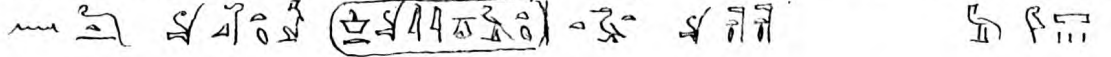
 serer het sen em serf ma sent n ar hi

ils prodiguèrent leur cœur avec chaleur selon la coutume de faire pour après



 Merur arsen smāu n rta xepier t'et pehti

(et) Mnévis (et) ils firent-devenir règle (décréter) de faire être des honneur



n t'et n hiq-t Barnikast tsit n nuter-ti monx em pau Mā

 éternels à la reine Bérience, fille des dieux Evergetz dans les temples



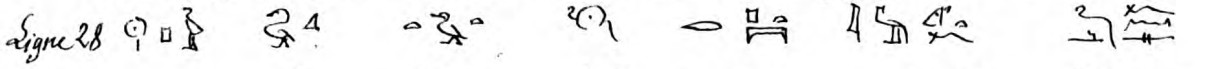
nu To Mer au fu sen cruti xep āg-s em mā

 del'Égypte en leur totalité. Attendu que il est que elle est entrée parmi



nuter-u em tep per ebol-

les dieux au premier (mois) de la saison des semailles, qui est le

Égypte 

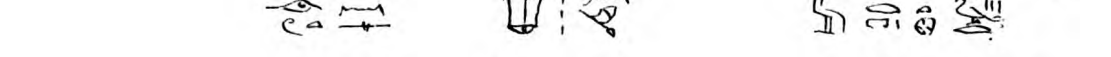
nu āg t-sit Rā er pot am xent-f t'et f nas

 mois est entrée la fille du Soleil au ciel en lui, (fille) qu'il appelait



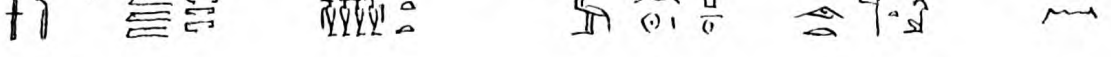
mer Rā mehent em hā-t-f hi ran-s hi mer-naf-s

 œil du Soleil et diadème sur son front pour son nom par l'amour qu'il



arut nas heb n xen em rōpa-u u-u

avait pour elle, lui est célébré une fête avec prière dans les grands temples



amt mā-u xenti em abot per ar nuter-t n

 parmi les temples des ancêtre en ce mois de la déification de



hān-s am-f xer hāt em tūti heb ua her

la sainteté en lui, auparavant, quel on célèbre une fête et

ⲧ ⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟ (ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ) ⲛⲏⲟ

ken ua n higt Barnikat tsit
impératrice pour l'arceve Bénécia, fille

signe 29 ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ
n nuteri monx em pau mā me res meh er fu sen m
des dieux Evergetes, dans les temples du sud et du nord en leur totalité, au
type per Sesa XVII en xen-s

premier (mois) de la saison des semailles, jour 17, a été fait son pègrele
her sâb snem-s am-s em sep tep nestri er
et l'acquiescement de son denil en lui pour la 1ère fois, jusqu'à (é-
hâu IV em tulu s-hâ s-xem n nuteri ten

vement de) 4 jours. Qu'on dresse une statue à cette déesse
em nub meh em aat neh as em pau mā meh ua
en or remplie de toutes pierres précieuses dans les temples de 1er ordre
em pau mā meh-sen er fu sen r-tā

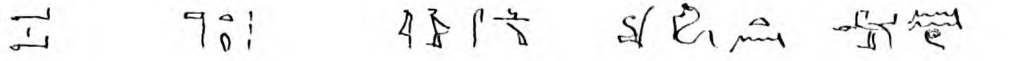
(et) dans les temples de 2e ordre en leur totalité, qu'on fasse

signe 30 ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ ⲛⲏⲟⲛⲏⲟⲛⲏⲟ
holop-s em nuteri na au nuter hon l'ope ua am-t
reposer elle dans le sanctuaire, étant un prophète ou un dore
âbu sêto er ab-u ur au smâr
prêtres choisis pour les lustrations grandes et le revêtement

7: = 𓆎𓆏𓆐𓆑 𓆒𓆓𓆔𓆕 x~ 𓆖𓆗𓆘𓆙𓆚𓆛𓆜𓆝
 neterou em sati sen. oxer tot f hi hepet-f
 des dieux de leurs croffes à soutenir demain elle dans ses brace
 = 𓆞𓆟 𓆠𓆡𓆢𓆣 𓆤𓆥𓆦𓆧 𓆨𓆩𓆪𓆫 𓆬𓆭𓆮𓆯 𓆰𓆱
 em haū n xā hā hebu nu neter er fu sen er nti
 aux jours d'erode et de fêtes de la Divinité en leur totalité afin que
 𓆲 𓆳𓆴𓆵𓆶𓆷𓆸𓆹 𓆺𓆻𓆼𓆽𓆾𓆿 = 𓇀𓇁𓇂𓇃 𓇄𓇅𓇆𓇇𓇈𓇉𓇊
 miā n buu sen em serf t'et-ut naf
 l'avient- les hommes t'adorant- avec ferveur ; ellesera nommée
 (𓇋𓇌𓇍𓇎𓇏𓇐𓇑)

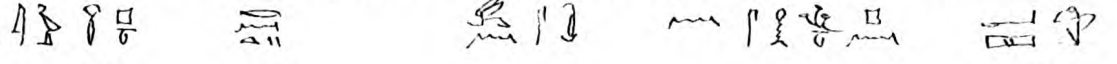
13 arnika-t
Bérénice

Signe 31 𓇒𓇓𓇔 𓇕𓇖𓇗𓇘𓇙 𓇚 𓇛𓇜 𓇝𓇞 𓇟𓇠𓇡𓇢
 hant ranen-tu xā as un hi tep n
 régente (ceiue) des vierges ; la couronne, voici, qui sera sur la tête de
 𓇣𓇤𓇥𓇦 𓇧𓇨𓇩𓇪𓇫𓇬𓇭𓇮 𓇯𓇰𓇱𓇲 𓇳𓇴𓇵𓇶𓇷𓇸𓇹
 s'xern jun an stut hi r un hi rest-ri
 cette statue ne sera pas semblable à celle qui est sur les images
 𓇺𓇻𓇼𓇽𓇾𓇿 𓈀𓈁 (𓈂𓈃𓈄𓈅𓈆𓈇𓈈) 𓈉𓈊𓈋𓈌
 n muts Har-t 13 arnika-t er arut-f
 desamire la Horus Bérénice (mais elle sera) à être faite
 = 𓈍𓈎𓈏𓈐𓈑𓈒𓈓𓈔𓈕 𓈖𓈗𓈘𓈙 𓈚𓈛𓈜𓈝 𓈞𓈟𓈠𓈡
 em xamesu sen au arā amt sen au uel' n
 d'égis deux ; étant un urcus au milieu d'our, étant un tige de
 𓈣𓈤𓈥𓈦𓈧𓈨𓈩𓈪𓈫𓈬𓈭𓈮𓈯 𓈰𓈱𓈲𓈳𓈴𓈵𓈶𓈷𓈸𓈹 𓉀𓉁𓉂𓉃 𓉄𓉅𓉆𓉇𓉈𓉉
 hāi em ga-s hā tep arā ten mi un m
 papyrus des hauteur derrière cet urcus comme elle est dans



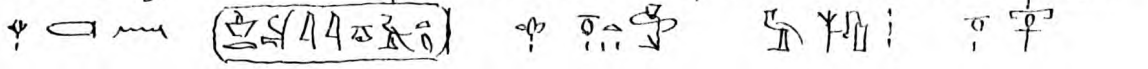
 tot-ui nutert-u au set n arā ten manen

les mains des déesses, étant la queue de cet uræus enroulée

Figure 32 

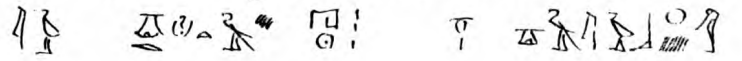
 au uet'pen ercht un smen n sehen pen ās'

à cette tige de manière que soit constituée par cette couronne une invocation




 hi ran n Barnikat hi nutu-s m sxa'u nu pā ānx

du nom de Pérénice en ses règles selon l'écriture de la demeure




 au hā'u nu Kāiubex...

de vie (l'écriture sacrée); seront, les jours des Kikellier,



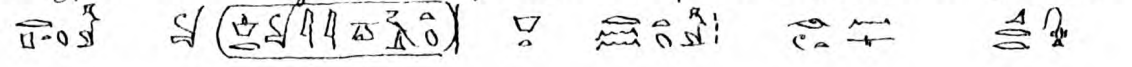
 em abot-IV s'ā xer-hāt xen Osar

au 4^e mois de la saison de l'Inondation, avant la promenade d'Osiris,



 r'tā an ranent-u him-t-u nu āba ke tut n

à offrir les vierges et les femmes des prêtres une autre statue à



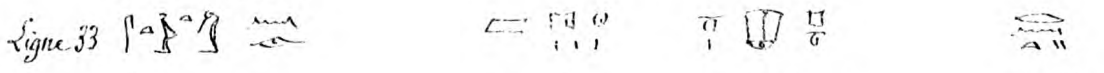
 r'pat n Barnikat hent ranent-u arutnas qerer

la statue de Pérénice, reine des vierges; lui sera fait sacrifice




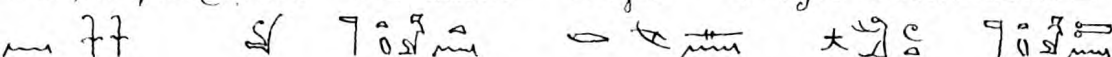
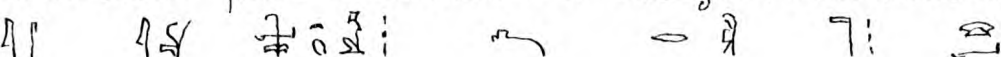
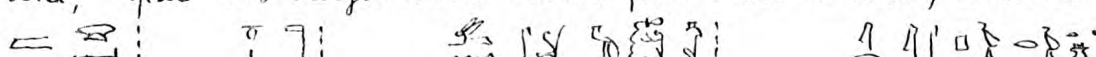
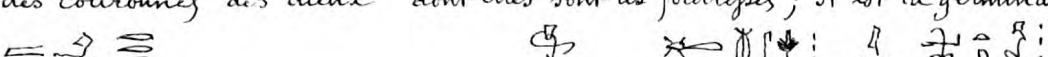
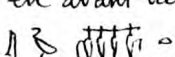
hā' xet-u

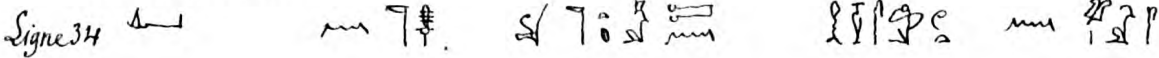
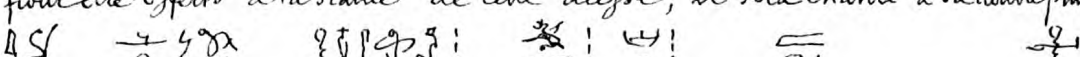
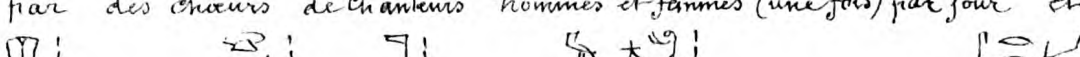
et les choses

Figure 33 

 stat en ar em hā'u nu heb pen ercht

qu'il est prescrit de faire aux jours de cette panégyrie. Or


 un as em lot Kexet renen-tu ar em stut
 il est, voici, aux mains des autres vierges d'agir selon le rite

 n nen n nuter-t en er mer sen C'a-ut nuter-t en
 de ces choses pour cette déesse à leur gré. Sera adorée cette déesse,

 as an gema-tu stp er ses nuter-u xā
 voici, par des vierges sacrées choisies pour servir les dieux, couronnées

 em xā-u nu nuter-u un sen em āb-u ar as pu rut
 des couronnes des dieux dont-elles sont les prêtresses; Si est la germination

 em hāt ro-u fā xames-u an gema-tu
 en avant-des bouches (en avance), porteront des épis les vierges,

 au xentī
 au sanctuaire

Signe 34 
 ti n xem n nuter-t en hesu-t n māt-s
 pour être offerts à la statue de cette déesse; il sera chanté à sa double plume

 an tum-u hes-u tā-u hint-u em hāu hā
 par des chœurs de chanteurs hommes et femmes (une fois) par jour en

 heb-u xāu nuter-u em tīaū sser
 aux panégyriques et exodes des dieux par des adorationes (hymnes) rédigées

par les hiéroglyphes qui les remettront aux chefs d'enseignement des chanteurs

(et) il en sera écrit copie dans les archives de la demeure de vie. Attendu que, voici,

il est donné des pains aux prêtres dans les temples lorsque les a fait entrer

Signe 35

le roi du sud et du nord dans le temple et que est fait don de pains aux

aux enfants du sexe féminin des prêtres depuis le jour qu'ils sont enfantés en lui

sur les approvisionnements sacrés des dieux en qualité d'alimentation adjudgée

par les prêtres délégués des temples en leur totalité, selon proportion de ce

approvisionnements sacrés, des pains seront remis

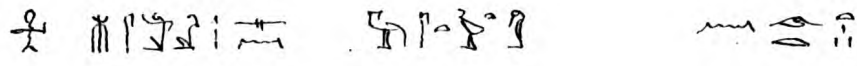
Signe 36

aux femmes des prêtres, en sera faite adjudication à l'état d'alimentation

𓆎 𓆏 𓆐 𓆑 (𓆒𓆓𓆔𓆕𓆖𓆗𓆘) 𓆙 𓆚 𓆛𓆜𓆝𓆞𓆟
 Hefut āq.u n Barnikat m ran.f s xaiu pen
 dite pains de Bérénice pour son nom. Ce Décret
 𓆠𓆡𓆢𓆣𓆤𓆥𓆦𓆧𓆨𓆩𓆪𓆫𓆬𓆭𓆮𓆯𓆰𓆱𓆲𓆳𓆴𓆵𓆶𓆷𓆸𓆹𓆺𓆻𓆼𓆽𓆾𓆿
 r māi- s xaut.s an net xet.u m hā-u
 et faut qu'il soit écrit (rédigé) par les Délibérants des temples
 𓇀 𓇁 𓇂 𓇃𓇄𓇅𓇆𓇇𓇈𓇉𓇊𓇋𓇌𓇍𓇎𓇏𓇐𓇑𓇒𓇓𓇔𓇕𓇖𓇗𓇘𓇙𓇚𓇛𓇜𓇝𓇞𓇟𓇠𓇡𓇢𓇣𓇤𓇥𓇦𓇧𓇨𓇩𓇪𓇫𓇬𓇭𓇮𓇯𓇰𓇱𓇲𓇳𓇴𓇵𓇶𓇷𓇸𓇹𓇺𓇻𓇼𓇽𓇾𓇿
 her mer pau ma hā s xā.u nu nuter hāt xet
 et les chefs de temples et les scribes du temple (de Canope), gravé
 𓈀𓈁𓈂𓈃𓈄𓈅𓈆𓈇𓈈𓈉𓈊𓈋𓈌𓈍𓈎𓈏𓈐𓈑𓈒𓈓𓈔𓈕𓈖𓈗𓈘𓈙𓈚𓈛𓈜𓈝𓈞𓈟𓈠𓈡𓈢𓈣𓈤𓈥𓈦𓈧𓈨𓈩𓈪𓈫𓈬𓈭𓈮𓈯𓈰𓈱𓈲𓈳𓈴𓈵𓈶𓈷𓈸𓈹𓈺𓈻𓈼𓈽𓈾𓈿
 hi utit

sur une stèle


ligne 37 𓉀𓉁𓉂𓉃𓉄𓉅𓉆𓉇𓉈𓉉𓉊𓉋𓉌𓉍𓉎𓉏𓉐𓉑𓉒𓉓𓉔𓉕𓉖𓉗𓉘𓉙𓉚𓉛𓉜𓉝𓉞𓉟𓉠𓉡𓉢𓉣𓉤𓉥𓉦𓉧𓉨𓉩𓉪𓉫𓉬𓉭𓉮𓉯𓉰𓉱𓉲𓉳𓉴𓉵𓉶𓉷𓉸𓉹𓉺𓉻𓉼𓉽𓉾𓉿
 n āner ropu tehest m xent s xā napa āny s xā n s āt.u
 de pierre ou de métal en écriture sacrée, en écriture des lignes,
 𓊀𓊁𓊂𓊃𓊄𓊅𓊆𓊇𓊈𓊉𓊊𓊋𓊌𓊍𓊎𓊏𓊐𓊑𓊒𓊓𓊔𓊕𓊖𓊗𓊘𓊙𓊚𓊛𓊜𓊝𓊞𓊟𓊠𓊡𓊢𓊣𓊤𓊥𓊦𓊧𓊨𓊩𓊪𓊫𓊬𓊭𓊮𓊯𓊰𓊱𓊲𓊳𓊴𓊵𓊶𓊷𓊸𓊹𓊺𓊻𓊼𓊽𓊾𓊿
 s xā n hā nebu stā hā.f em hā-u xet temet em xent
 en écriture des Grecs; on la fera ériger dans la salle d'assemblée dans
 𓋀𓋁𓋂𓋃𓋄𓋅𓋆𓋇𓋈𓋉𓋊𓋋𓋌𓋍𓋎𓋏𓋐𓋑𓋒𓋓𓋔𓋕𓋖𓋗𓋘𓋙𓋚𓋛𓋜𓋝𓋞𓋟𓋠𓋡𓋢𓋣𓋤𓋥𓋦𓋧𓋨𓋩𓋪𓋫𓋬𓋭𓋮𓋯𓋰𓋱𓋲𓋳𓋴𓋵𓋶𓋷𓋸𓋹𓋺𓋻𓋼𓋽𓋾𓋿
 pau mā xent pau mā (mch) sen pau mā
 les temples des sanctuaires et dans les temples de 2^e ordre et dans les temples
 𓌀𓌁𓌂𓌃𓌄𓌅𓌆𓌇𓌈𓌉𓌊𓌋𓌌𓌍𓌎𓌏𓌐𓌑𓌒𓌓𓌔𓌕𓌖𓌗𓌘𓌙𓌚𓌛𓌜𓌝𓌞𓌟𓌠𓌡𓌢𓌣𓌤𓌥𓌦𓌧𓌨𓌩𓌪𓌫𓌬𓌭𓌮𓌯𓌰𓌱𓌲𓌳𓌴𓌵𓌶𓌷𓌸𓌹𓌺𓌻𓌼𓌽𓌾𓌿
 (mch) xent et stā uba hi n hu neb em ser
 de 3^e ordre pour faire évidence à la face de tout homme de la vénération
 𓍀𓍁𓍂𓍃𓍄𓍅𓍆𓍇𓍈𓍉𓍊𓍋𓍌𓍍𓍎𓍏𓍐𓍑𓍒𓍓𓍔𓍕𓍖𓍗𓍘𓍙𓍚𓍛𓍜𓍝𓍞𓍟𓍠𓍡𓍢𓍣𓍤𓍥𓍦𓍧𓍨𓍩𓍪𓍫𓍬𓍭𓍮𓍯𓍰𓍱𓍲𓍳𓍴𓍵𓍶𓍷𓍸𓍹𓍺𓍻𓍼𓍽𓍾𓍿
 ar ābu nu pau mā B agt n nuter ti monx
 qu'ont les prêtres des temples de l'Égypte pour les dieux Evergètes



 hâ mesu sca em stût n anta

 et leurs enfants, selon qu'il est prescrit de faire

NOTES.

Au sommet de la stèle plane le disque ailé, emblème de la marche du soleil dans le Ciel. Il est qualifié «*ti anx*» «*donnant la vie*», parce que son lever quotidien entretient la vie universelle. Autour du disque s'enroulent deux vipères coiffées des insignes  du Sud et du Nord. Elles personnifient le dédoublement féminin par lequel est divinisée la domination solaire sur le Nord et sur le Sud. La puissance du soleil lui vient de la lumière qu'il projette à sa droite et à sa gauche dans sa course d'orient en occident et que les riches ressources de l'allégorie égyptienne symbolisent tantôt par ses yeux, tantôt par les plumes de sa coiffure, ou par les vipères qui se dressent sur son front ou par les ailes de son disque.

Signe 𓆎 année. Dans ce mot, disait Champollion, «*est la marque du féminin et 𓆏 déterminatif*». Il se lit en effet *ncp't* et est devenu en Copte thébain *POETTE*, *TE* parce que dans cette langue, comme en grec, *η* devient *ε* devant *π*. Lorsqu'on a rencontré le mot *𓆎𓆏* *tes*, on a voulu y voir l'expression phonétique de 𓆎 , mais dès 1863, à son Cours du Collège de France, Emm. de Rougé fit remarquer que *𓆎𓆏* signifie non pas année mais temps en général. Après lui, Le Page Rénouf

dans ses miscellaneous notes on Egypt. phil. a prouvé à son tour que Sf° est masculin tandis que fi° est féminin et a renvoyé à un texte de Tharpe (I, 28) où le mot r-cryp-t-est est écrit phonétiquement dans le sens d'année. On en est revenu à la première lecture de Champollion. On sait aujourd'hui que Sf° , var. $\text{H}^{\circ}\text{Sf}^{\circ}$ est proprement le nom de la tétramétrie égyptienne.

$\text{ff}^{\circ}\text{Sf}^{\circ}$, ff° , en démotique 1.44, en copte $\text{co}\text{p}\text{c}\text{o}\text{y}$ punctum, momentum temporis, est une forme redoublée de f°S qui paraît répondre à CHOY , PI tempus.

Je crois que le sens fondamental de $\text{h}^{\circ}\text{on}$ est serviteur. Dans le sens liturgique, le $\text{h}^{\circ}\text{on}$ ka est le serviteur de la personne d'un mort, comme en cet exemple : $\text{h}^{\circ}\text{on} \text{ka} \text{m}^{\circ} \text{h}^{\circ}\text{on} \text{ka} \text{m}^{\circ} \text{h}^{\circ}\text{on} \text{ka} \text{m}^{\circ} \text{h}^{\circ}\text{on} \text{ka} \text{m}^{\circ}$ (O.T.S.L.)
 « Serviteur particulier de la statue du roi Thoutmès I. » Une classe de prêtres appelés $\text{πρoφ}\eta\tau\alpha\iota$ dans les textes bilingues, s'écrivit hiéroglyphiquement $\text{h}^{\circ}\text{on}$ c.à.d. serviteur du dieu. Le mot $\text{πρoφ}\eta\tau\alpha\iota$ ne désignait pas seulement en Grèce l'interprète d'un dieu qui rend des oracles, mais aussi le premier prêtre dans un temple où se rendaient des oracles, et c'est à ce titre qu'il répond au $\text{h}^{\circ}\text{on}$ qui exprime une haute dignité sacerdotale. $\text{h}^{\circ}\text{on}$ après avoir significé serviteur, désigna ensuite le prêtre d'une manière générale (cf. en copte gont , PI souvent d'une forme $\text{h}^{\circ}\text{on}$ ka) et sans doute aussi sacerdoce : $\text{h}^{\circ}\text{on}$ répond donc à « lors du sacerdoce » du roi Ptolémée, le roi étant le premier prêtre du pays. $\text{h}^{\circ}\text{on}$ est employé comme suppositif pronominal : $\text{h}^{\circ}\text{on}$ ka que l'on traduit approximativement SA SAINTETÉ ou SA MAJESTÉ ; présenté sous la forme $\text{h}^{\circ}\text{on}$ ka je pense qu'il faut le rendre

par « Sa Majesté ou Sa Sainteté Horus , » le roi étant considéré comme un Horus , à moins que Horus ne soit mis là pour Horus et que Horus ne soit égal à Horus : « Sa Sainteté, en tant que serviteur des Dieux. »


Horus improprement traduit par « Roi de la Haute et de la Basse Égypte, » est, ainsi que l'a démontré M. Grébaud, un titre divin : il exprime la domination sur le midi et sur le nord de l'univers, domination spéciale au dieu Soleil qui répand la lumière à sa gauche et à sa droite, sur le sud et sur le nord, dans sa course d'orient en occident. Le roi d'Égypte s'approprie ce titre parce qu'il est lui-même un dieu, un Horus , un soleil levant. Et comme avant déjà remarqué que dans l'Inscription de Rosette Horus répond à βασιλεύς τῶν τε ἄνω κ; τῶν κατω χωρῶν et que ces régions hautes et basses ne sont pas la Haute et la Basse Égypte que l'on ne désignait que par les singulier ἡ τε ἄνω κ; ἡ κατω χώρα (Rec. des Inscript. gr. et lat. de l'Égypte p. 255)

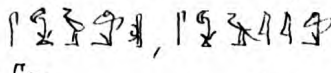
Horus « véridique » ou mieux « dont la parole est Vérité, » c'est à dire « devenu dieu. » La Vérité ne fait qu'un avec Dieu qui Horus , elle est sa substance, il s'émets par la parole. (cf. Grébaud, Hymne à Ammon p. 108 et suiv; Mémoires de l'Archéol. égypt. et assyr. I, 249; Paul Pierret, Recueil d'Inscript. du Louvre II, 93 et Journal asiat. août-sept. 1878)

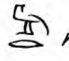
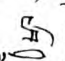

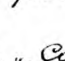
Horus , forme pleine Horus répond très-bien au grec εὐεργετής et εὐεργεσία car il signifie proprement parfaire.

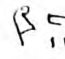

Signe Horus pa-n le de pour fils de; le scribe égyptien a calqué l'idiotisme grec ὁ τοῦ = υἱός.

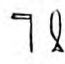
Horus t. sit pour Horus Horus la sit



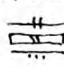


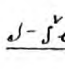
 n met, en copte $\alpha\pi\epsilon\tau\omicron$ ante, coram, in conspectu.

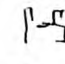
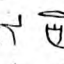
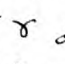

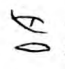
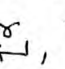
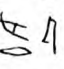

 en copte $\epsilon\delta\epsilon\iota$ divulgare, edicto proponere.

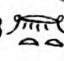
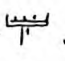
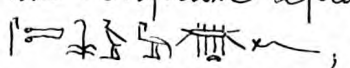


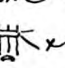
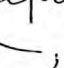
 mer « préposé, intendant, commandant... »    « Commandant de la ville de la pyramide » (E. de Rouge, Recherches sur les six prem. Dyn^{es} 132)

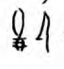
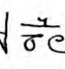


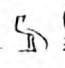
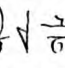
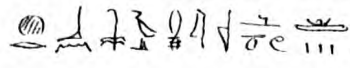
 « temples » littéralement « demeures de Vérité » parce qu'ils sont la demeure de la Divinité qui est la Vérité même. La valeur primitive du syllabique  était per; l. r a fini par tomber.

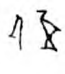
 l. Voyez les notes de la ligne 1.

 : « initiés » M. Duemichet (Zeitschr. 1865, 3) a constaté l'identité de  avec  ;  signifie « secret, mystère » la forme factitive   s'est donné le sens « initié. »

   déterminé par le lien  & doit être rapproché de     « envelopper » et comparé au copte $\epsilon\epsilon\pi$, $\epsilon\epsilon\gamma\pi$ cingere

Signe 3   salté « habillement, étoffe. » Ce mot se trouve sur une stèle du Sérapéum à propos de l. Apis que l'on revêt de ses vêtements  ; l.  en mis là pour l.    « envelopper ».

« Les prêtres    en leur totalité. »  exprime le tour, le cercle, la forme, l'ensemble d'une chose. On lit dans la stèle de Pianxi : « il a pris l. occident   en son entier » et dans un papyrus de Bologne :  « ce n'est-ce pas tout ? » Cf. Chabas, Mém. III, 2/151.

 n'est pas ici l. auxiliaire que nous avons vu à la ligne 2 mais un adoucissement de la préposition ϵ qui devient ϵ en copte.

ⲛⲓⲛⲓⲛⲓⲛⲓ. Ce groupe signifie en réalité « fut célébrée la fête du Nouvel An », mot-à-mot ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ la fête, ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ de l'ouverture, ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ de l'année; cependant - les deux textes grec et démotique disent expressément qu'il s'agit de la fête de la naissance du roi : τὰ γενεθλία « célébration d'anniversaire de naissance » et ἡμεροῦ γενέσεως « le jour de naissance ». Peut-être cette fête était-elle le point de départ d'une sorte d'année royale.

ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ, à la ligne 2, représente idéographiquement le mot ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ « porter ». Ici il a la valeur de la lettre x f, valeur qu'il a évidemment reçue du groupe susdit, et représente l'affixe de la 3^{me} personne.

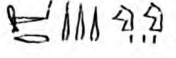

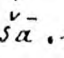
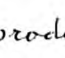
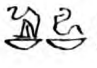
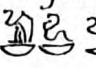
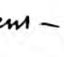
Signet ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ am f, en lui, en ce jour, c'est-à-dire le jour dans lequel Sa Majesté recut & a. & autre variante de l'affixe x, valeur dérivant de ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ & c, caro, où & est déterminatif. C'est un bon exemple du principe posé par Champollion : « On représentait une articulation par l'imitation d'un objet ayant dans la langue parlée l'articulation qu'il s'agissait de noter » (Grammaire égypt. 28)


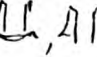
ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ tut, τούτων congrégare.

ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ répond à ἑπείδη du texte grec.

ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ sont-les roi et la reine ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ à accomplir de bienfaits. Dans un autre texte on pourrait croire à l'expression d'un futur, comme dans cette phrase d'un papyrus traduit par M. Maspero (Journal asiat. 1878, p. 106): ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ ⲛⲓⲛⲓⲛⲓ « quand vous serez entrés dans la ville vous ouvrirez, etc; mais ici il s'agit d'un présent bien caractérisé puisque le texte grec dit: « attendu que le roi et la reine

διατελοῦντι Continuum — εὐεργετοῦντες βα.

Ligne 5 . Les textes grec en démotique sont formels ; ils ne nous permettent pas de traduire ce membre de phrase autrement que par « augmenter ou prodiguer les honneurs ». Le hiéroglyphe  représente deux mains tenant un vase renversé, d'où le sens spargere, distribuer, en copte cwp, d'où honorer par une libation, vénérer, puis ce qui est vénéré, sacré, auguste. Le sens spargere en celui qui s'accorde le mieux avec le mot démotique correspondant sāsā « prodiguer ».  signifie paroles,  signifie force ; c'est un mot d'application divine ou royale.  (E. de Rougé, *Mém. sur Akhmès*, p. 98) répond au grec χρίου βασιλιῶν μεγαλόδοξου de Rosette : c'en est évidemment la traduction approximative d'un titre mystique, incompréhensible pour les Grecs. Je ne doute pas que  ne soit un titre solaire : « le roi du Sud et du Nord, le grand de la double force », c'en est à dire donc la force réside dans ses deux yeux qui répandent la lumière à sa gauche et à sa droite sur le sud et le Nord et qui sont particulièrement personnifiés par les déesses à tête de lionne.  « des paroles de double force » doivent désigner ces hymnes que nous connaissons dans lesquels on prodiguait à la divinité des titres solaires faisant perpétuellement allusion à ses deux yeux, aux deux plumes de sa coiffure, à ses deux bras, etc.

 « qu'ils sont, voici, à être pleins de sollicitude. »  sont des signes d'attention, que le grec rend souvent par τε, et qui servent à soutenir la marche de la phrase. En pareil cas nous userions de la répétition et nous dirions : « attendu que le roi et la reine Combient de leurs bienfaits le c

Temples de l'Égypte et prodiguent les honneurs aux dieux, attendu qu'ils sont pleins de sollicitude, etc.»

ⲄⲄⲄⲄ, ⲄⲄⲄⲄ exprime la protection qu'on exerce sur une personne en se tenant derrière (cf. ⲄⲄⲄⲄ) elle.

ⲄⲄⲄⲄ mercur. Mnévis. Le groupe hiéroglyphique, pas plus que le groupe démotique, n'explique la dénomination donnée par les Grecs au taureau d'Héliopolis.

ⲄⲄⲄⲄ, ⲄⲄⲄⲄ nantir, munir, fournir (Chabas, *Zeitschr.* 1870 p. 9)

ⲄⲄⲄⲄ « employés, utilisés. » ⲄⲄⲄⲄ a des sens aussi nombreux que notre verbe faire auquel il répond.

Signe 6 ⲄⲄⲄⲄ déterminé par ⲄⲄⲄⲄ désigne un magasin, par ⲄⲄⲄⲄ un réservoir, par ⲄⲄⲄⲄ des approvisionnements.

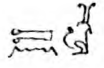
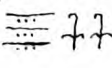
ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ « transporte-elles delà » ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ.


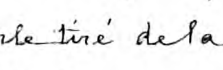
ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ « déplacer, transporter » Sur une des planches des Monuments de Peïsse, la légende suivante annonce et accompagne la procession de la Jambe du dieu Seb placée dans un navire que portent quatre prêtres : ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ « transport de la jambe du dieu Seb »

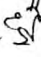
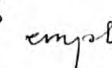
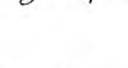
ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ « perturbations » mot à rapprocher du Copte ⲄⲄⲄⲄ disceptare.

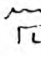
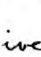
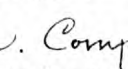
Signe 7 Le sens « s'éloigner » est depuis longtemps reconnu au groupe ⲄⲄⲄⲄ. Les discours que les Génies protecteurs adressent au défunt contiennent cette formule constante : ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ « Je ne m'éloignerai jamais de toi. »

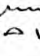
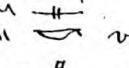
ⲄⲄⲄⲄ ⲄⲄⲄⲄ répond à l'expression démotique que M. Revillout traduit d'une manière incontestable par faire droit. Le mot hiéroglyphique signifie « rendre un jugement après examen approfondi. »

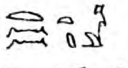
Signe 17 Le groupe  neme paraît explicable qu'à la condition d'y voir un de ces jeux graphiques en usage à l'époque ptolémaïque. Nous avons ici la forme féminine du dieu aussi connu que mal défini, nommé Tanen. J'espère que ce nom divin est mis là pour  ta-*unen*, « ces terres, ces régions. »

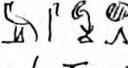
Signe 21 E. de Rouge a remarqué dans sa *Chrestomathie* que la négation  a la faculté d'attirer à elle les affixes, et il cite cet exemple tiré de la Stèle de la Bibliothèque:  « j'en ne le laisserai pas retourner en Egypte. »

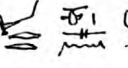
Nous avons vu  employé pour , il est ici employé pour .

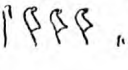
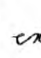
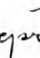
Signe 22  n'a pas de déterminatif; il faut-y voir une forme intensive de  qui exprime une idée de désordre et de ruine. Comparez  qui a la même origine.

Signe 23  variante de .

Signe 24  cf. *pooyne* *virginitas*


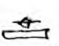
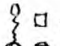
 littéralement « avec rapidité. »


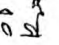
Signe 27  « ils prodiguèrent leur cœur avec chaleur, c'est-à-dire qu'ils firent de grands frais et manifestèrent beaucoup de zèle: μεγαλοπρεπῶς εἰ; εὐδμοσιχῶς. »


 « devenir règle. ,  exprime la vérité, la règle, ce qui est comme il doit être, le Bien. Cf. mon *Recueil d'Inscriptions du Louvre II*, 93 et suiv.

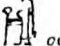

Signe 28 « La fille du Soleil que le Soleil appelait son œil et son œil déme sur son front » La lumière du soleil est personnifiée par les déesses qui sont appelées tantôt ses mères tantôt ses filles et symbolisée tantôt par les deux plumes, tantôt par les deux yeux


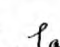
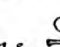
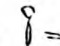
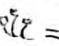
des a coiffure, tantôt par ses deux yeux.

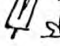
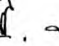
Signe 30  « repos d'elle (la statue) ». Je restitue , qui a disparu, d'après le passage correspondant - de la version démotique.  signifie brassée.

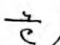
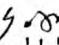

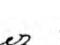
Signe 31  de  connaître, la statue faisant reconnaître la personne

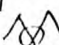
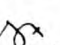
 « s. Horus femelle » c'est-à-dire la reine regnante.

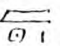
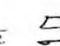
Ses dièses tiennent-toujours la tige de papyrus:  ou .

Voici comment M. Birch (On the trilingual inscription) explique cette coiffure parlante, qui compose le nom de Bérénice en écriture secrète: les deux épis  = BR, la couronne  = N, s. yeux  = K, la tige de papyrus  =  = HAI, soit BRNKHAI.

Signe 34  . La coiffure des deux plumes avait une très grande importance en raison de son rôle solaire. Il y est fait de perpétuelles allusions dans les textes religieux, (cf. Todtomb. XVII, 11), et l'on ne saurait s'étonner que des hymnes spéciaux lui aient été consacrés.

  choeurs. Comparez ,  twee conjungere.

Je crois qu'il faut substituer dans notre groupe, comme déterminatif,  à .

. Il y a dans le texte , mais la version démotique appuie la rectification que je propose.

Traduction suivie

L'an IX, le 7 d' Apollaios, répondant au 17 du premier mois de la saison des semailles des Egyptiens, du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée et d' Arsinoë, dieux Adelphees, Apollonides, fils de Mostion, étant prêtre d' Alexandre, des dieux frères et des dieux Evergètes, et Menekrateia, fille de Philammon étant canéphore d' Arsinoë philadelphique, ce jour là, Decret:

Les chefs de temple, les prophètes, les initiés, les purificateurs, ceux qui enveloppent les dieux de leurs étoffes, les hiéroglyphomates, les savants, les divins pères, enfin tous les prêtres venus des temples du Sud et du Nord le 5 de Dios, jour de la célébration de la fête de Sa Majesté, et le 15 du même mois, jour auquel Sa Majesté reçut de son père le pouvoir suprême, — se réunirent dans le temple des dieux Evergètes qui est à Takot, pour dire:

Attendu que le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d' Arsinoë, ainsi que la reine Ptoémée, sa femme, dieux Evergètes, comblent perpétuellement de leurs bienfaits les temples de l' Egypte, prodiguent les plus grands honneurs aux dieux, sont constamment pleins de sollicitude pour le culte d' Apis, de Mnévis et de tous les animaux vénérés dans les temples de l' Egypte, et font beaucoup de dons pour leur entretien et leur approvisionnement;

Attendu que, les Foises ayant emporté hors de l' Egypte

les images des Dieux, Sa Majesté s'en est allée en Asie, les a délivrées, les a rapportées en Égypte et les a remises dans les temples aux lieux d'où elles avaient été déplacées ;

Attendu que Sa Majesté a sauvé les pays des perturbations en guerroyant au dehors, dans des contrées lointaines, contre des peuples nombreux et leurs chefs ;

Attendu que le roi et la reine sont équitables pour tous les habitants de l'Égypte et des pays placés sous leur dépendance ;

Attendu qu'en une année d'Inondation insuffisante, sous leur règne, le cœur des habitants étant très affligé de cet événement à cause du souvenir des désastres survenus au temps des premiers rois par le fait d'un Nil insuffisant, le roi en personne et sa veuve furent pleins de sollicitude et de zèle pour les habitants des temples et tous les Égyptiens, s'en préoccupèrent extrêmement, firent l'abandon de nombreux impôts, pour laisser vivre les hommes, firent importer en Égypte des grains du Rouen oriental, de la Phénicie, de l'île de Chypre située au sein de la mer ainsi que de nombreuses régions, ce qui leur coûta beaucoup d'argent en raison du prix élevé des transports, cela pour sauver les habitants du pays ;

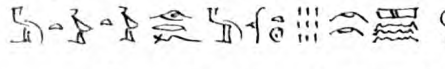
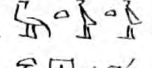
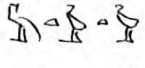
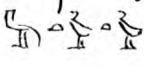

Attendu qu'ils ont ainsi fait connaître pour toujours leurs bienfaits et leurs nombreuses vertus aux contemporains et à la postérité, qu'en échange les dieux ont affermi leur pouvoir et les récompensent par un bonheur complet et éternel ;

Salut et Force ! Les prêtres décident qu'on augmentera les honneurs à rendre dans les temples au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, ainsi qu'à leurs père et mère ;

les dieux Adelphees, et aux dieux Soters, père et mère de leurs pères et mère; que pour augmenter ces honneurs, les prêtres de tous les temples seront nommés prêtres des dieux Evergètes, outre qu'ils seront leurs prophètes, ils écriront ce nom sur tous leurs actes et graveront le titre de prophètes des dieux Evergètes sur le cachet qu'ils ont au doigt. On instituera dans tous les temples une nouvelle classe de prêtres, ajoutée aux 4 classes existant déjà, et qui sera nommée la 5^{me} classe. En raison de l'heureux événement de la naissance du roi Ptolémée, fils des dieux Adelphees, le 5^e jour de Dios, et ce jour étant le principe d'un grand bonheur pour tous les hommes, les prêtres que le roi a fait entrer dans les temples depuis l'an I de Sa Majesté, ainsi que ceux qu'on a fait entrer jusqu'au 4^{me} mois de la saison de la moisson de l'an IX, seront compris dans cette classe, ainsi que leurs enfants, pour toujours. Quant aux prêtres antérieurs à l'an I, ils resteront dans les classes où ils sont, mais dorénavant leurs enfants seront inscrits dans la classe de leur père; au lieu de 20 prêtres délibérants à choisir annuellement dans les 4 classes, 5 par chaque, il y en aura 25 dont les 5 derniers seront tirés de la classe cinquième des dieux Evergètes. Les prêtres de la 5^{me} classe des dieux Evergètes prendront part à tous les rites de lustration, dans les temples et à toutes les cérémonies qui en dépendent. Cette classe aura un phylarque avec qualité de prophète, comme cela est pour les quatre autres.

Et attendu que dans tous les temples de ces régions on célèbre la fête des dieux Evergètes le 5, le 9 et le 25 de chaque mois, d'après un Décret antérieur, et qu'en outre on célèbre une

fête aux grands dieux avec grand exode circulant dans l'Égypte, une fois par an, de même on fera un grand exode pour le roi Ptolémée et la reine Bérénice dans les temples du Sud et du Nord, et dans toute l'Égypte, le jour de l'apparition de Sothis que les hiéroglyphes appellent la fête du commencement de l'année; on fera cet exode, pour l'an 1X, le 1^{er} jour du 2^e mois de la moisson (date actuelle du lever de Sothis),⁽¹⁾ afin que la fête du Nouvel an, la fête de Bast et le grand exode de Bast soient célébrés en ce même mois parce qu'ils ont l'époque de la cueillette des fruits et de la crue du Nil. Mais comme il arrive que le lever de Sothis se reporte à un autre jour tous les 4 ans, pour que le jour de cette panégyrie ne soit pas déplacé, pour qu'elle ne cesse pas d'être faite le 1^{er} jour du 2^e mois de l'été, pour que désormais elle soit célébrée ce jour-là comme en l'an 1X, on célébrera cette fête en 5 journées pendant lesquelles les têtes seront couronnées de fleurs, pendant lesquelles on fera des sacrifices, des libations et toutes les cérémonies prescrites. Afin que ces choses arrivent en leur temps, afin de leur garder leur place conforme

(1) Il y a ici divergence du texte hiéroglyphique avec le texte grec. La phrase grecque (l. 36) ἀπειται δ' ἐν τῷ ἔτει, κομνηρία τοῦ Παιῆτι « elle est célébrée actuellement (la fête du Nouvel an - lever de Sothis) l'an 1X, à la néoménie de Pajni » répond à  qui, grammaticalement, ne peut être considéré comme le simple énoncé d'un fait, car  introduit toujours dans ce texte un impératif très accentué:  (l. 22) « que l'on ajoute un jour »,  (l. 28) « que l'on célèbre une fête »  « que l'on érige une statue » (l. 29) Le bon sens ne permettrait pas à l'hiéroglyphate de dire: « que le lever de Sothis soit célébré en l'an 1X, le 1^{er} de Pajni, »

à la disposition actuelle du Ciel, pour que les fêtes de circulation en Égypte, qui sont célébrées en hiver, ne viennent pas à être célébrées en été par le déplacement du lever de Sothis tous les 41 ans, et que d'autres fêtes dont la célébration est en été ne soient pas célébrées désormais en hiver, comme cela en arrive aux époques anciennes ;

Attendu que l'année est de 360 jours plus 5 jours supplémentaires, à partir d'aujourd'hui on ajoutera tous les 41 ans un jour, comme panégyrie des dieux Evergètes, en plus des jours supplémentaires, et avant le 1^{er} Cowel An, afin que tout le monde sache que la petite irrégularité qui existait dans l'ordre des saisons et de l'année a été rectifiée et que les lois de la marche du Ciel ont été complétées par les dieux Evergètes.

Attendu qu'une fille était née au roi Ptolémée et à la reine Bérénice, dieux Evergètes, qui se nommait Bérénice et qui avait été promise reine, que cette déesse, encore vierge, est entrée au Ciel subitement, que les prêtres, qui viennent de l'Égypte annuellement près du roi, se trouvant alors chez Sa Majesté firent un grand deuil sur cet événement et supplièrent le roi et la reine de permettre qu'on fit reposer cette déesse auprès d'Osiris dans le temple de Canope, qui est un sanctuaire parmi les temples, grand parmi eux, sanctuaire vénéré par le roi ainsi que par les habitants de toute l'Égypte. Lorsque Osiris entra dans la barque Sefiti, en ce temple, à son arrivée du temple d'Herboumes ; le 2^e du 4^e mois de

il faut donc nécessairement que sa phrase soit interprétée comme se référant à la célébration de l'épave en l'honneur de Ptolémée et de Bérénice le 1^{er} de Thymé (2^e mois de la mousson) de l'an IX, sous-entendu : qui est le jour du lever de Sothis.

la saison de l'Inondation, la population des temples des sanctuaires fait des sacrifices sur les autels des temples des sanctuaires, à droite et à gauche du Dromos ; après avoir accompli toutes ces cérémonies pour la déification, et après la purification du dieu, ils ont prodigué leur cœur avec chaleur selon la coutume de faire pour Apis et Mnévis et ils ont décerné des honneurs éternels dans tous les temples de l'Égypte à la reine Bérénice, fille des dieux Évergètes ;

Attendu qu'elle est arrivée parmi les dieux le 1^{er} mois de la saison des semailles qui est le mois où est entrée au ciel la fille du Soleil que ce dieu, dans son amour pour elle, appelait son œil et le diadème de son front, et qu'on célèbre à cette déesse une fête et un périple dans les temples des sanctuaires en ce même mois où elle a été déifiée, de même on célébrera une fête et un périple à la reine Bérénice, fille des dieux Évergètes, dans tous les temples du pays, le 17 du 1^{er} mois de la saison des semailles, jour où pour la première fois ont été célébrés son périple et son deuil, jus qu'à écoulement de 4 jours. On érigera à cette déesse une statue en or, ornée de pierres précieuses dans tous les temples de 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} ordre ; elle reposera dans les sanctuaires ; un prophète, ou l'un des prêtres choisis pour les grandes purifications et l'habillement des dieux, la soutiendra dans ses bras aux jours d'écoulement et de fête de tous les dieux, afin qu'elle soit vue de tout le peuple qui l'adorera avec ferveur. Elle sera nommée Bérénice, reine des Vierges. La couronne qui sera sur la tête de cette statue ne sera pas pareille à celle des images de sa mère, la reine régnante, Bérénice ; elle sera formée de deux épis avec un urneus au milieu et une tige de papyrus de sa hauteur, semblable à celle que tiennent les déesses, la queue de l'urneus étant enroulée

au papyrus, de manière que cette couronne représente le nom de Bérénice selon les règles de l'écriture sacrée.

Aux jours des Kikellies, le 4^{me} mois de l'Inondation, avant la promenade d'Osiris, les vierges et les femmes des prêtres offriront une autre statue à la statue de Bérénice, reine des vierges, et accompliront pour elle les sacrifices qu'il est prescrit de faire aux jours de cette panégyrie. Or il sera loisible aux autres vierges des'associer au culte de la déesse qui sera adorée par des vierges sacrées, choisis pour le service des dieux, couronnées de couronnes des dieux dont elles sont les prêtresses. Si la germination est en avance, les vierges sacrées apporteront des épis dans le sanctuaire pour les offrir à la statue de la déesse. Une fois par jour et aux panégyries et exodes des dieux, on fera chanter, en l'honneur de sa double plume, par des Chœurs d'hommes et de femmes, des Hymnes rédigés par les hiéroglyphes, qui les remettront aux maîtres de Chant, et il en sera gardé copie dans les archives du Collège des hiéroglyphes.

Attendu qu'il en donne' des pains aux prêtres lorsque le roi les fait entrer dans les temples, qu'il en est accordé aux filles des prêtres à partir du jour de leur naissance, le tout pris proportionnellement sur les approvisionnements sacrés, en qualité d'alimentation dont la distribution dépend des prêtres délibérants de tous les temples, des pains seront remis aux femmes des prêtres et la répartition en sera faite à titre d'alimentation, dite Pains de Bérénice.

Ce Décret sera rédigé par les Délibérants des temples, les Chefs de temple et les scribes de temple, il sera gravé sur une stèle de pierre ou de métal, en écriture sacrée, en écriture des livres et en

écritures grecque. On l'érigera dans la salle d'assemblée des temples de sanctuaire⁽¹⁾ et des temples de 2^{me} et de 3^{me} ordre, afin de rendre évidente à tous les hommes la vénération qu'ont les prêtres des temples de l'Égypte pour les dieux Evergètes et leurs enfants, ainsi qu'il est prescrit de faire.

(1) Les précédents traducteurs, pour se conformer aux textes grec et démotique, ont rendu $\text{P} \text{III} \text{IIII} \text{IIII}$ « par a temples de 1^{er} ordre » mais il est impossible d'extraire du mot $\text{P} \text{IIII} \text{IIII}$ xenti, de quelque façon qu'on le retourne, le sens premier et surtout premier ordre, tandis que, désignant la partie intérieure, retirée, intime, d'une maison (Cf. Chabas, *Mét.* III, 2/109, *Devéria, Pap. judic. de Turin*, p. 42), il pouvait très naturellement désigner le sanctuaire. Quant à la signification spéciale, technique de l'expression composée « temples de sanctuaire », je suis obligé d'avouer mon impuissance à la déterminer, mais cela doit désigner évidemment les temples de l'accès le plus difficile, possible seulement pour ceux-là qui avaient atteint le plus haut degré d'initiation.

Erratum

. Page 9, ligne 19, 1814 1814 1814, au lieu de « ils deviendront, formeront une autre classe » lisez : « on fera devenir, on formera »



